

N° 2013 - 27/02/2013 - 1

DELIBERATIONS du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 février 2013

POINT III:

Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 21 novembre 2012, 13 décembre 2012 et 8 janvier 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- -VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne approuvés par le conseil d'administration du 19 décembre 2007, du 10 avril 2009 et du 1^{er} février 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 26 pour (unanimité) : les procès-verbaux du Conseil d'Administration des 21 novembre 2012, 13 décembre 2012 et 8 janvier 2013.

Dijon, le 1^{er} mars 2013

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J.: Procès-verbaux du Conseil d'Administration des 21 novembre 2012, 13 décembre 2012 et 8 janvier 2013

Extrait transmis à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne le : 4 mars 2013

Extrait publié sur le site internet de l'établissement le : 4 mars 2013



Procès verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2012

Collège A

M. Alain BONNIN,

MM. Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Eric LOQUIN (jusqu'à 16h00, puis procuration à Sophie GENELOT), Louis de MESNARD (jusqu'à 19h00, puis procuration à Jean-Charles JULES). Mme Annie VINTER (procuration à Samuel MERCIER).

Collège B

MM. Jean-Philippe ROLIN (à partir de 15h00), Vincent THOMAS (jusqu'à 17h15, puis procuration à Jean-Philippe ROLIN), Laurent BRACHAIS, Jean-Charles JULES.

Mmes Marie-Geneviève GERRER et Sophie GENELOT.

Collège IATOSS

MM. Olivier LALOUETTE (procuration à Alain DEREUX), Cédric CLERC.

Absent: Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège usagers

MM. Thomas MONNET-POUPON, Arthur GUILLIEN (procuration à Bertrand THIBAUT jusqu'à 17h15), Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE (procuration à Thomas MONNET-POUPON), Thibault GOURDET.

Personnalités extérieures

MM. José ALMEIDA (jusqu'à 16h50, puis procuration à Laurent BRACHAIS), Stéphane WOYNAROSKI (procuration à Jean-Baptiste BACCON), Pierre-Charles PONS (jusqu'à 16h00, puis procuration à Marie-Geneviève GERRER), Jacques BAHI (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Vincent THOMAS jusqu'à 17h15), Bertrand THIBAUT (jusqu'à 17h15). Mme Clotilde MARSEAULT (jusqu'à 17h15).

Excusé : Denis LEPICIER.

Personnes présentes à titre consultatif

M. Jean NARVAEZ, Directeur Général des Services (à partir de 14h30),

M. Christophe MONNY, Directeur Général Adjoint, chargé de la formation et de la vie collective,

M. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint, chargé de la recherche et du développement,

M. Gilles GENET, Agent Comptable,

Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

M. Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

M. Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU (à partir de 16h20),

M. Franck DENAT, Vice-président du CS (à partir de 18h45),

M. Frédéric DEBEAUFORT, Vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles,

M. Alain TABARD, Vice-président délégué au campus numérique, aux systèmes 'informations et aux learning centers.

M. Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles (jusqu'à 19h40),

M. Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Mme Monique DUMAS (à partir de 16h30).

Excusée: Mme Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD.

I. Informations du Président et de la Vice-Présidente du CA

Mme Marie-Geneviève GERRER fait état d'actes de vandalisme au Creusot et à l'IUT de Dijon. Au Creusot, un incendie a causé de gros dégâts matériels sans, heureusement faire de victimes. A l'IUT de Dijon, un ordinateur a été volé. La spécificité de cet ordinateur laisse penser que ce vol très ciblé est l'œuvre de « connaisseurs ». A la lumière de ces deux événements se pose la question de la sécurisation des locaux et de la politique à mener en la matière afin de limiter et si possible éviter de tels actes de vandalisme.

Le Président annonce un point politique ayant trait au rapprochement entre l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté et les écoles d'ingénieurs associés.

Le Président rapporte les débats qui ont eu lieu dans le cadre du 1^{er} COS (Conseil d'Orientation Stratégique) de l'Université Fédérale le 24 octobre 2012. Le COS, instance qui a une vision politique globale, a vocation à porter les éléments stratégiques de l'Université Fédérale de Bourgogne Franche-Comté. Il associe les représentants des deux universités, des deux écoles d'ingénieurs (ENSMM et Agrosup Dijon), des CHU, des grands organismes de recherche ainsi que des collectivités territoriales et de l'Etat via les Recteurs.

L'ordre du jour de la réunion du 24 octobre portait sur l'évolution de la forme juridique de l'Université Fédérale et sur le calendrier de mise en place, après le vote du comité de direction intervenu sur ces deux questions.

A l'issue d'un débat de 2h30/3H00, le COS a émis un avis favorable et unanime sur les deux points suivants :

- souhait de s'engager vers une gouvernance intégrée qui ménage l'identité des deux universités, par exemple sous la forme d'un EPCS, qui a semblé être la forme juridique la plus appropriée à ce jour ;
- calendrier prévisionnel défini comme suit :
 - débats fin 2012-début 2013 avec :
 - un congrès programmé le 14 décembre 2012 qui réunira les membres du CA, du CS, du CEVU, du CT, ainsi que la conférence des directeurs de composantes et de laboratoires et devra débattre sur ces deux questions. De façon symbolique, l'UFC tiendra son congrès le même jour ;
 - des débats dans les composantes où le Président se rendra pour animer des réunions publiques,
 - débats et délibération du CA de l'université de Bourgogne au cours du 1^{er} trimestre 2013
 - CA conjoint uB/UFC le 12 février 2013, au cours duquel sera soumise au vote la création de la nouvelle structure. Si le calendrier le permet, les CA d'AGROSUP DIJON et de l'ENSMM se réuniront également avec les CA des deux universités
 - dépôt de nouveaux statuts en juin 2013
 - création de la nouvelle entité en janvier 2014.

Ce calendrier a fait l'objet d'un avis favorable du COS à l'unanimité, même si au cours du débat, certains voulaient aller plus vite et d'autres moins vite.

Au final, la décision appartiendra au CA de l'université, après une phase de débats. En 2014, à la mi-contrat, un certain nombre de missions devront progressivement être déléguées à ce nouvel établissement.

M. JULES, après avoir rappelé que nous étions parmi les trois PRES constitués sous forme de FCS, demande si la proposition du COS est d'évoluer d'un statut de FCS vers un statut d'EPCS.

Le Président explique que le PRES s'est créé sous forme d'une FCS avec, à côté, une association « Université Fédérale », comme si tous les dispositifs innovants devaient aller dans la FCS, ce qui semble peu cohérent. Ceux-ci n'ont pas vocation à intégrer la FCS, le but de celle-ci étant de récolter des fonds pour l'enseignement et la recherche. Il était question que le Polytechnicum, qui regroupe les écoles d'ingénieurs et a une mission de formation et de recherche intègre la FCS, ce qui n'est pas logique. Une FCS est un outil qui ne peut se substituer à une université. La FCS sera au service de la nouvelle université interrégionale, elle permettra de lever des fonds notamment auprès des partenaires industriels. De plus, il faut faire évoluer les statuts de l'Université Fédérale qui n'a pas vraiment de gouvernance. Il est possible que la loi LRU soit modifiée et permette une évolution juridique à terme. Aujourd'hui, ce qui est envisagé, c'est le transfert progressif d'un certain nombre de missions à l'EPCS et non pas la fusion des deux universités.

M. PONS observe qu'outre les universités, les deux CHU ainsi que le Centre Georges-François Leclerc et l'Etablissement Français du Sang sont membres de la FCS. S'ils ont fait le choix de la FCS, c'est parce qu'ils étaient complètement convaincus que l'avenir de l'université passait par le rapprochement le plus développé possible. La loi «hôpital-patient-santé-territoires » permettait la création d'une fondation hospitalière donc ils se sont interrogés sur la création d'une telle fondation ou la participation à la fondation universitaire et ils ont fait le choix de la FCS. Il tient à répéter que la FCS est un élément important de rapprochement entre le secteur public et le monde économique et il souhaite que l'association du monde économique continue.

Pour le Président, le risque est de ne jamais faire l'université interrégionale. Une FCS ne délivre pas de diplôme. La Bourgogne et la Franche Comté sont de petites régions sur le plan démographique, avec1.2 million d'habitants en Franche Comté et 1.7 en Bourgogne et ne sont pas dans les premières sur le plan économique. Ensemble, les deux régions se classeraient entre le 5ème et le 8ème rangs, ce qui leur permettrait de peser plus. Le rapprochement des deux universités permettra de maintenir le rayonnement scientifique et la pluridisciplinarité et elles ne peuvent y arriver seules.

M.de MESNARD soulève la question des écoles de commerce qui, sans être privées, sont consulaires. Si elles entrent dans l'EPCS, les différences de statuts des personnels risquent de poser problème et de créer un mauvais climat social, comme cela a été le cas à France Telecom ou à la Poste.

Le Président répond que le directeur de l'ESC a été invité à participer aux discussions, sans droit de vote. Pour l'instant, cette école n'est pas prête à y entrer. Après, on verra comment construire les statuts car ce n'est pas facile, également par rapport aux écoles d'ingénieurs publiques.

M. de MESNARD souligne que les ESC sont dans une situation financière difficile, qui pourrait les inciter à entrer dans le futur établissement pour obtenir des crédits. Par ailleurs, la santé financière des deux universités est bien différente, ce qui risque de créer une dissymétrie dans la collaboration. La nôtre connait une situation financière

meilleure que celle de Franche Comté. Le Président de l'UFC a d'ailleurs été signataire d'un document demandant le retour de la masse salariale à l'Etat. .

Le Président répond que Jacques BAHI a fait le choix de signer ce document, comme 13 autres présidents d'université, alors que lui-même n'a pas signé ce texte. Peut-être le président de l'UFC l'a-t-il signé en raison de la situation politique interne mais cela change peu de choses, voire rien, à la volonté conjointe d'avancer pour créer le nouvel établissement interrégional. Les deux présidents sont convaincus que le rapprochement des deux universités est le seul moyen d'être rayonnant en recherche et de maintenir la pluridisciplinarité d'ici 10 à 15 ans. Effectivement, l'UFC est dans une situation financière fragile car les réformes structurelles qui auraient dû être engagées par la précédente équipe ne l'ont pas été. Jacques BAHI en est conscient et est engagé de façon courageuse dans ce chantier qui aurait dû être mené avant. C'est vrai qu'il ne doit pas y avoir trop de disparités financières entre les deux universités. La démarche adoptée permet d'avancer à un rythme raisonné et pas de façon brutale car les questions à résoudre sont complexes: il faut traiter notamment les questions budgétaires, de statuts, de systèmes d'information.

M. JULES estime que les arguments développés par le Président pour défendre l'université interrégionale militent autant, voire plus, pour une fusion des deux régions qui, c'est vrai, ne sont pas parmi les mieux classées sur le plan économique. Si l'on inversait l'ordre, c'est-à-dire si l'on fusionnait d'abord les deux régions, les choses seraient certainement plus faciles.

Historiquement, le PRES, destiné à mener des actions communes, a été constitué sous forme d'une FCS et il y avait l'association de préfiguration qui allait évoluer par le langage utilisé dans certains conseils vers une association pré-fusionnelle. Aujourd'hui, les dirigeants souhaitent aller vers un EPCS et c'est vrai qu'une FCS ne peut délivrer de diplôme et a moins de prérogatives qu'un EPCS mais quelle évolution juridique va-t-il y avoir : le PRES va-t-il être transformé en EPCS avec maintien de la FCS ou bien l'association va t'elle être transformée en EPCS?

Le Président répond qu'il y aura deux instruments: un EPCS qui aura vocation à moyen terme à être une université interrégionale et la FCS qui, comme le disait M.PONS, répond à une nécessité. Aujourd'hui et jusqu'à preuve du contraire, juridiquement le PRES c'est la FCS. Un jour, il y aura l'université de Bourgogne Franche Comté. Quand on regarde les statuts, les missions de la FCS et de l'UF sont presque les mêmes. C'est un grand facteur de confusion et il faudra sans doute toiletter les statuts de la FCS. On veut aller vers une nouvelle université, avec la FCS comme levier pour mener sa stratégie.

M. JULES demande confirmation que l'EPCS n'est pas l'université fusionnée.

Le Président répond que certaines missions seront déléguées progressivement vers l'EPCS, qui a vocation à devenir l'université interrégionale.

M. JULES demande s'il y aura une structure de plus.

Le Président répond que oui et, pendant un certain temps, il y aura encore les deux universités et les écoles d'ingénieurs.

M. JULES fait état d'un rapport de 2010 sur les PRES qui met l'accent sur la mise en place de millefeuilles avec superposition de structures. Pour le PRES Bourgogne Franche Comté, on crée encore une structure, ce qui fait que l'on ne s'y retrouve pas et que globalement c'est plus coûteux.

Le Président connaît ce rapport, c'est vrai que c'est confus car c'est un millefeuille. On n'a pas d'autre option que de fusionner mais la fusion est trop brutale et les établissements ne s'y retrouvent pas, donc l'étape intermédiaire est de créer une 3^{ème} structure à laquelle on déléguera progressivement un certain nombre de missions. Il est possible qu'une évolution de la loi LRU au 1^{er} trimestre 2013 permette de retenir un nouveau statut mais c'est trop tôt pour en parler.

M. THIBAUT a une vision extérieure et pense qu'il y a deux débats : d'une part, la structuration juridique des deux établissements et d'autre part, la philosophie du projet c'est-à-dire vers quoi les deux universités veulent aller. Certaines universités parisiennes ont eu du mal à passer cette étape de mise en place d'un PRES. Le problème est d'avoir une lisibilité suffisante mais le système de millefeuilles ne s'y prête pas. Strasbourg a choisi la solution plus radicale de la fusion. Par ailleurs, il ne faut pas avoir peur des structures extérieures comme les ESC car à Strasbourg par exemple, cette école a été associée à la fusion.

M. MERCIER observe que l'ESC de Strasbourg a toujours été universitaire contrairement à celle de Dijon et que la fusion n'a pas pris. L'ESC de DIJON change de statuts et devient association dans quelques jours.

Pour M. de MESNARD, l'EPCS pose la question de la gouvernance. Il faudra veiller à ce que la part des personnels dans les instances soit au minimum égale à celle qui prévaut au CA de l'université. Il y a aussi le problème de l'éloignement de la gouvernance par rapport aux besoins des usagers et des personnels car ce sera une structure beaucoup plus grosse. Se pose également le problème du lieu d'exercice pour les personnels avec des mutations qui pourraient être imposées, générant des problèmes en particulier pour ceux qui sont les moins bien rémunérés.

M. MERCIER souligne que ce peut être une opportunité pour les personnels que de muter, sur la base du volontariat.

Le Président ajoute qu'il sera toujours attentif à ces questions. Il partage l'avis de M. de MESNARD sur la représentation des personnels dans les instances.

Le Président revient sur les évolutions de l'organisation administrative annoncées lors d'un conseil précédent, qui concernent la direction générale, le pôle formation et le pôle recherche. Un courrier d'explication a été adressé à l'ensemble des directeurs de composantes et aux élus et le Président sera présent très prochainement à la réunion des personnels d'encadrement organisée par le DGS pour expliciter sa démarche et lever les éventuelles inquiétudes.

M. JULES rappelle qu'un audit a été réalisé sur l'organisation de l'université par le cabinet Deloitte. A-t-on avancé sur l'analyse de ses conclusions ? Il est bien naturel que la nouvelle équipe veuille réorganiser les services mais il s'étonne que cela se fasse si rapidement. Il est surpris que l'évolution de la direction générale se fasse en même temps que celle des services.

Le Président explique que ce n'est pas très rapide, puisque c'est le résultat du processus engagé depuis février. Le fait qu'il préfère s'appuyer sur les chefs de services plutôt que sur les directeurs généraux adjoints est bien un choix politique. L'élément déclencheur de la réorganisation a été l'obligation de départ du DGS pour des raisons familiales, son épouse étant partie à Nantes. Il en a parlé avec l'intéressé dès juillet et lui a laissé quelques mois pour trouver un poste. Il a souhaité que le changement de DGS se fasse maintenant, dès le début de son mandat, dans le cadre du mouvement actuel des DGS qui fait suite à l'élection de nouveaux présidents.

M. JULES souhaite qu'il y ait une continuité républicaine. Les nouveaux vice-présidents ont encore à s'approprier les dossiers.

Le Président estime normal qu'il y ait des évolutions dans l'organigramme, lesquelles ne sont pas forcément liées à l'équipe des vice-présidents. Il est attentif à ce que ces changements s'opèrent dans de bonnes conditions de continuité. En ce qui concerne l'audit Deloitte, il a déjà été interrogé lors de la campagne d'emplois. Il ne s'en est pas servi car c'est après avoir défini la stratégie qu'on définit comment on reventile les postes et non l'inverse.

M. JULES demande si l'audit, auquel l'Intersyndicale avait été réticente, servira à quelque chose. Si l'on n'en tient pas compte, cela leur donnera raison.

Le Président pense que l'audit peut contenir des informations intéressantes mais il n'a pas l'intention d'appliquer les préconisations de façon mécanique. La question première est celle de la stratégie et non celle des reventilations de postes.

Mme GENELOT estime que cela aura bougé entre temps et que l'audit ne servira plus à rien.

Le Président répond que c'est possible mais l'audit donne quand même de grandes orientations.

Mme GERRER rappelle que les élections au conseil d'administration du CROUS ont eu lieu le 20 novembre. Même si l'on a pu déplorer des affichages sauvages sur les bâtiments, les élections se sont bien passées. On peut se réjouir d'un taux de participation en hausse de deux points passant de 9.80% il y a deux ans à 11.83% cette année, avec un taux de 12.5% à l'université de Bourgogne. Les résultats sont les suivants :

- Liste « bouge ton CROUS avec Associatifs et Indépendants de Bourgogne » : 56.67%,
 5 élus (+ 5 suppléants), contre 4 en 2010
- Liste « UNEF, Le syndicat étudiant et associations étudiantes changeons le système de bourses : une allocation d'autonomie pour tous » : 19.19%, 1 élue (+1 suppléant), contre 2 en 2010
- Liste « UNI-MET contre la suppression des APL, pour la défense des classes moyennes » : 16.33 %, 1 élu (+ 1 suppléante), contre 0 en 2010
- Liste « FSE et non syndiqués, pour la justice sociale » : 7.81 %. Pas d'élu, contre 1 élu en 2010.

Le Président indique avoir reçu très récemment des informations précises du Ministère sur l'affectation des nouveaux emplois prévus dans le cadre du plan de création de 5000 emplois annoncé par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au cours de la législature. Sur 1000 emplois créés en 2013, environ 980 sont créés dans l'Enseignement supérieur et de la Recherche. et 190 sont gelés, donc environ 800 sont répartis.

L'université de Bourgogne sera dotée de 12 postes. Au terme d'une analyse des critères de répartition, cette dotation apparaît équitable. Deux critères de ventilation ont été retenus : à hauteur de 2/3, le niveau de sous-dotation des établissements et le pourcentage de celui-ci par rapport à l'ensemble de la population enseignante et à hauteur d'1/3 le taux d'encadrement des étudiants par des enseignants titulaires. Ce critère est destiné à favoriser les universités de sciences humaines qui ont des taux d'encadrement particulièrement bas. L'université de Bourgogne a un sous-encadrement de 117 postes donc les 12 emplois créés représentent environ 10% de ce déficit et 5 % de la population enseignante. Un établissement peut ne pas être sous-doté par rapport

au modèle SYMPA mais avoir un taux d'encadrement insuffisant. Seuls 50 établissements reçoivent des emplois dans le cadre de ce plan, les autres pouvant être considérés comme sur-dotés. Certaines universités comme Angers ou Lille II se voient attribuer 35 emplois mais ce sont des établissements très sous-dotés : Angers : 310, Lille II : 446 soit 28% des emplois à Lille II.

Les 190 emplois non ventilés pourront être affectés secondairement en fonction des projets : rapprochements d'universités, dispositifs innovants pour le lien lycées/ 1^{er} cycle universitaire ou pour les écoles d'ingénieurs. En pratique, il faut faire un plan pour ces 12 postes et le transmettre pour le 15 décembre au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Si le ministère accepte nos propositions, il y aura des indicateurs d'efficience à compléter.

M. JULES s'étonne de la technique du ministère qui consiste à attribuer des postes en reconnaissance du déficit mais avec l'obligation de répondre en plus à un appel à projets.

Le Président précise que l'on doit dire ce que l'on veut faire de ces postes. C'est soumis à une contractualisation spécifique avec des objectifs précis.

M. LOQUIN souligne que le ministère veut à juste titre renforcer les sciences humaines qui subissent un déficit important en postes. Le fait qu'en Bourgogne les SH soient dans une université pluridisciplinaire peut avoir pour conséquence de lisser leurs droits car la sous-dotation de 117 postes prise en compte est peut-être biaisée par une sur dotation en sciences exactes. Il faut que l'université songe à cette finalité du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche d'avantager les sciences humaines et que la plupart des postes soit attribuée à ce secteur sinon les SH dans les universités pluridisciplinaires seront défavorisées par rapport aux universités de Sciences Humaines autonomes.

Le Président répond que les postes seront affectés à la réussite en licence, sans nécessairement de rattachement aux SH ou aux sciences dures.

M. LOQUIN ajoute que les collègues de SH ne comprendraient absolument pas que les postes aillent ailleurs qu'en SH. Il faut que l'équipe de direction en tienne compte sinon le conseil réagira.

Le Président observe que ce peut être utile à la réussite en licence sans pour autant que ce soit disciplinaire.

Pour M. LOQUIN, le Ministère a bien fait de demander des remontées pour vérifier que ses souhaits sont respectés.

M. CLERC demande si le CT sera consulté sur l'affectation de ces 12 postes.

Le Président répond que le travail ne sera pas terminé pour le CT du 29 novembre.

Le DGS indique qu'une 2ème date de CT a été bloquée.

Le Président est d'accord pour qu'un CT soit convoqué sur ce point, à cette 2^{ème} date.

M. JULES assure à M. LOQUIN qu'il défendra l'affectation de ces 12 postes là où il y a des besoins et des déficits.

Le Président indique que le CA du 13 décembre sera consulté sur ce point. Les choses seront transparentes

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2012

Après prise en compte des modifications sollicitées par M. de MESNARD et Mme GENELOT, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2012 est adopté :

Unanimité (26 pour)

III. PRES Bourgogne Franche-Comté

Le Président annonce le débat de fond sur le partenariat avec l'Université de Franche-Comté dans le cadre de l'Université Fédérale et précise qu'il ne sera pas suivi d'un vote. Le débat portera sur les évolutions envisagées pour permettre le rapprochement des communautés d'enseignants-chercheurs des universités de Bourgogne et de Franche-Comté dans leurs activités de formation et de recherche et s'articulera autour de trois thèmes :

- **1. Les services partagés** à savoir la possibilité donnée à un enseignant de l'uB de faire partiellement son service à l'université de Franche-Comté et réciproquement ;
- 2. Les jurys de thèse et d'HDR. Afin que les deux communautés ne se considèrent plus comme « étrangères » l'une à l'autre, proposition est faite qu'en Bourgogne par exemple, un enseignant de Franche-Comté ne siège plus à un jury en tant que membre extérieur mais dans le contingent des membres internes à l'établissement ;
- 3. Les comités de sélection. La composition des comités de sélection définie dans les textes est d'au moins 50% de membres extérieurs. Il est suggéré que les 50% de membres extérieurs n'appartiennent ni à l'uB ni à la Franche-Comté. Dans un comité de sélection de l'uB, les personnels de Franche-Comté seraient donc pris sur le contingent de l'université de Bourgogne. Le Président ajoute : «On ne fait pas partie de la même université mais on se considère comme non-extérieur l'un à l'autre ».

Le Président ouvre le débat et soumet ces propositions à la discussion.

M.LOQUIN fait remarquer que ces dispositifs auront un coût et souhaite qu'il ne soit pas pris en charge par les laboratoires ou écoles doctorales seuls. Il ajoute que l'uB doit assumer le coût de la politique qu'elle veut mener.

Le Président informe de l'inscription de la somme de 100 000€ au budget 2013 pour la prise en charge de ces dispositifs.

M. de MESNARD rapporte les remarques de ses collègues faisant état paradoxalement de la disparition de bisontins dans les jurys de thèses et les comités de sélection. En effet, les bourguignons seront suffisamment nombreux pour occuper les sièges de membres internes.

Le Président reconnaît que cet « effet secondaire » pourrait exister temporairement et pour certaines disciplines, en Bourgogne comme en Franche-Comté mais les habitudes changeront et cet état de fait s'estompera dans les moyen et long termes.

M. JULES souhaite afficher sa prudence par rapport à la mise en place de structures parfois synonymes de contraintes tout en approuvant cette volonté d'incitation à la collaboration au sein des jurys de thèses et comités de sélection. Il rappelle que les qualificatifs « extérieur » ou « intérieur » sont liés à l'endroit où l'on vote et, tant qu'il n'y a pas d'établissement permettant un vote groupé, il semble que d'un point de vue juridique, les personnes de Besançon continueront à être considérées comme extérieures.

Le Président acquiesce et explique que dans le cas d'un comité de sélection on ne peut pas, juridiquement, considérer les personnels de Franche-Comté comme « intérieurs ». Il donne l'exemple d'un comité de sélection de 8 membres. Il est aujourd'hui composé de 4 membres de l'uB et de 4 membres de l'Université de Franche-Comté. Demain, il serait par exemple composé de 4 membres de Paris, Lyon ou Toulouse et 4 « autres », 2 de l'uB et de 2 de Franche-Comté. Juridiquement, « au moins » 50% des membres seront bien extérieurs.

Le Président annonce qu'au prochain CA restreint, sera soumise la structure pour les comités de sélection pour la prochaine campagne d'emplois et que cette mesure ne s'appliquera pas de façon autoritaire.

M. de MESNARD reprend l'exemple donné par le Président sur la composition des comités de sélection et fait remarquer que la part donnée aux dijonnais est faible. La répartition pourrait plutôt être 4 extérieurs, 4 dijonnais et 1 ou 2 bisontins en plus.

Le Président répond que cela n'est pas possible et qu'il faut surtout retenir la signification de cette mesure c'est-à-dire la projection dans l'avenir de la grande université Bourgogne Franche-Comté et le rapprochement de la communauté d'enseignants-chercheurs.

M. JULES pense que le vrai débat de fond commencera quand il sera fait état de la fusion et de la réorganisation des deux universités pluridisciplinaires.

Le Président explique que le débat avec l'ensemble de la communauté universitaire débutera dès janvier et que le temps nécessaire pour travailler dans la sérénité sera pris. Il ajoute que la seule instance légitime pour voter c'est le CA.

Bertrand THIBAUT demande si des états généraux associant les deux universités n'auraient pas un sens.

Le Président répond que le choix fait avec l'université de Franche-Comté est de laisser chaque établissement organiser son débat en interne. En Bourgogne, le débat institutionnel aura lieu au sein du congrès, avec les élus qui ont légitimité à porter la politique de l'établissement et plusieurs réunions publiques permettront à l'ensemble de la communauté de s'exprimer. Puis chaque établissement aura son propre CA et enfin un CA commun sera organisé.

M. ROLIN fait part de l'inquiétude des personnels qui craignent la contrainte d'aller travailler en Franche-Comté. Il ajoute qu'il faut se préparer sereinement à un débat à ce sujet.

Le Président rappelle l'engagement pris pendant la campagne électorale et assure qu'il n'y aura pas d'obligation. Des dispositifs incitatifs seront peut-être proposés tout en veillant à ne pas créer de disparité entre les personnes.

Mme GENELOT souhaite que le discours ne soit pas si catégorique. Il n'y aura pas d'obligation réglementaire mais la nécessité de compléter son service pour certaines personnes, à l'image de ce qui se fait notamment à l'IUFM.

- M. MERCIER considère qu'il est important de compléter son service où les besoins sont les plus importants et les directeurs de composantes ont un rôle fort en tant que responsables de leurs équipes pour trouver des solutions.
- M. de MESNARD fait état, en marge de ce débat, du problème des heures complémentaires très importantes dans certaines composantes par manque de titulaires. Certains personnels font beaucoup d'heures complémentaires alors que d'autres personnels en sont demandeurs. Une vraie réflexion à ce sujet serait indispensable.
- M. DEREUX se félicite du débat portant sur des éléments concrets et bien ciblés. Il insiste sur l'importance de la réciprocité dans les échanges entre les personnels des deux universités, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement, sans quoi les étapes ultérieures de rapprochement seraient rendues difficiles. Il appelle à la vigilance de l'équipe de gouvernance.

Le Président acquiesce et ajoute que les débats politiques ne doivent pas occulter les problèmes de fonctionnement auxquels il faudra être attentifs.

IV - Questions financières

1. Rapport annuel de performance

Reporté à un conseil ultérieur

2. Ouverture de 5 PPIs transversaux et mise à jour des PPI existants.

- M. DELMAS, vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements, rappelle l'information donnée lors du CA du 17 octobre 2012, à savoir l'intégration dans la DBM4 de l'ouverture de 5 PPIs transversaux. Ils permettront le financement d'opérations pluriannuelles dans 5 grands domaines identifiés suite aux discussions dans le cadre des DOM:
 - infrastructures numériques et plus particulièrement un projet de stockage permettant de répondre aux attentes de tous (pilotage, scolarité...)
 - maintenance et infrastructures des sites territoriaux surtout en ce qui concerne leurs infrastructures et leur patrimoine bâti ;
 - plan de modernisation des travaux pratiques, les équipements étant insuffisants pour répondre aux besoins des composantes scientifiques ;
 - infrastructures sportives pour en faciliter l'accès aux étudiants et aux personnels de l'uB;
 - projets innovants des composantes (différents de l'appel à projets équipements pédagogiques) pour s'ouvrir aux nouvelles technologies, par exemple, ou pour moderniser les outils pédagogiques à disposition des enseignants.

Ces PPIs pourront faire l'objet d'une autorisation de programme de 300 000€ et d'un crédit de paiement de 100 000 € sur l'exercice 2012. Ils seront ouverts sur toute la durée du mandat et pourront être réabondés si nécessaire.

Il est proposé d'ouvrir 3 PPIs supplémentaires à la demande de 3 composantes :

- Centre de zootechnie pour l'acquisition de portoirs ventilés : 89 796 € financés par autofinancement de la composante ;
- Centre Condorcet pour des travaux de rénovation du site en partenariat avec l'IUT du Creusot qui participe à l'autofinancement des travaux : 220 000 € sur 4 ans :
- UFR Médecine pour l'acquisition de matériel pour la plateforme CLIPP (plateforme protéomique) : 90 452 € sur 2 ans.
- M. DELMAS soumet au vote l'ensemble des PPIs.
- M. de MESNARD souhaite avoir une précision concernant l'amortissement des investissements autofinancés par le Centre de zootechnie. La composante finance, on lui demande ensuite d'amortir et on lui reprend l'amortissement, ne paie-t-elle pas deux fois ?

Mme GIGAREL répond qu'effectivement, la composante va réaliser un investissement et ensuite assurer la charge de l'amortissement. L'amortissement vient alimenter le fonds de roulement et lorsque le bien sera complètement amorti et qu'il aura besoin d'être renouvelé, la composante pourra, si le fonds de roulement offre cette possibilité, demander un prélèvement pour financer une nouvelle acquisition.

Le Président ajoute que les composantes n'ont pas de réserves propres, les seules réserves légales appartiennent à l'uB qui abonde le fonds de roulement à partir duquel l'uB, par l'intermédiaire de la sous-commission des investissements, pourra mener une vraie politique d'investissements mutualisés.

M. JULES fait remarquer qu'un PPI concerne l'Université Fédérale et qu'il serait peutêtre opportun de comptabiliser les dépenses occasionnées par la mise en place de cette structure.

Mme GERRER répond que l'uB a un retard considérable dans les infrastructures numériques et indépendamment de l'Université Fédérale, un PPI numérique est indispensable pour l'établissement.

Le Président confirme que les infrastructures informatiques qui seront développées bénéficieront autant à l'uB qu'à l'Université Fédérale. A travers la construction avec la Franche-Comté, c'est l'avenir de l'uB en tant qu'établissement de formation et de recherche qui se construit.

Mme GERRER propose d'adopter les 8 PPIs.

Unanimité (26 pour)

3. Admissions en non-valeur

M. DELMAS rappelle que certaines créances deviennent irrécouvrables malgré les poursuites engagées à l'encontre des créanciers, en conséquence le comptable sollicite l'ordonnateur pour admettre en non-valeur les cotes concernées. Le total s'élève à 66 692,14 €, proposition sur laquelle le CA est appelé à se prononcer. Vingt créances concernent des dettes inférieures à 75€ et 9 représentent une somme globale de 66 086,87€.

M. GENET, agent comptable, précise que cette première vague d'admissions en non-valeur de l'exercice est très affectée par la dossier Exichol dont l'irrécouvrabilité s'élève à 60 696,54€. Il s'agit d'une société Suisse qui s'était implantée sur Dijon en vue d'étudier les compléments alimentaires. trois laboratoires du centre de recherche INSERM avaient participé à cette étude avec l'aide du Conseil régional. Le paiement des thèses n'a pas été honoré.

Unanimité (26 pour)

4. Constitution de provisions et reprises sur provisions.

M. Delmas explique que dans le cadre des écritures de clôture de l'exercice 2012, il y a lieu, d'une part, de reprendre dans son intégralité la provision émise en 2011 pour les charges de personnel inhérentes aux comptes épargne temps et aux congés annuels et, d'autre part, de réaliser une provision pour prendre en compte les éléments liés à l'exercice 2012. Les dépenses d'un montant de 1 440 999 € s'équilibrent avec les recettes et pourront si besoin être abondées via les crédits à répartir réservés à cet effet.

Les membres du CA doivent se prononcer sur cette constitution de provisions et de reprises.

Unanimité (26 pour)

5. Adoption de la DBM4/2012 et augmentation du plafond 2 à 360 emplois

- M. DELMAS rappelle que le plafond d'emplois global voté pour 2012 s'élève à 2852 emplois soit 2512 emplois au titre du plafond 1 (dépenses de personnel + partie de la dotation de fonctionnement) et 340 emplois au titre du plafond 2 (personnels rémunérés sur ressources propres). Ce dernier peut être redimensionné par le CA puisqu'il concerne les emplois financés sur ressources propres. L'évolution de l'activité dans le domaine de la recherche conduit à proposer d'adapter ce plafond à un niveau correspondant aux besoins des composantes soit 360 emplois. Cette augmentation est un signe positif car il est synonyme d'un accroissement des contrats de recherche dans les laboratoires.
- M. DELMAS demande aux membres du CA de se prononcer sur cette proposition d'augmentation d'emplois du plafond 2 (passage de 340 à 360), ce qui portera le plafond d'emplois à 2872 ETPT.
- M. JULES fait remarquer que ces chiffres montrent qu'on assiste à une dérive dans la fonction publique en ce qui concerne l'emploi précaire.

Unanimité (26 pour)

- M. DELMAS informe que la DBM4/2012, 3^e DBM politique de l'année a pour objectifs :
- l'inscription des nouvelles recettes notifiées depuis la mise en exécution de la DBM3 et la régularisation des crédits ouverts correspondants,
- l'inscription au titre des Plans Pluriannuels d'Investissement,
- l'ajustement des écritures inhérentes au fléchage des subventions,
- la constitution de provisions,
- l'admission en non-valeur.
- l'ajustement des crédits de masse salariale.

A l'issue du vote la mise en exécution pourra avoir lieu dès le 22 novembre.

Equilibre général de la DBM4 :

Section de fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 3 720 286€ :
 - . 3 410 181€ de charges de fonctionnement
 - . + 310 105€ de charges de masse salariale ;
- les recettes s'élèvent à 5 342 729€

soit un excédent de 1 622 443€ en 1ère section.

Section d'investissement :

- les dépenses (équipement/travaux) s'élèvent à 3 067 925€
- les recettes s'élèvent à 3 046 911€ :
 - . capacité d'autofinancement : 1 601 429€
 - . subventions : 1 445 482€ dont 796 632€ dans le cadre des conventions de recherche en provenance du FEDER et du Conseil régional.

Les recettes sont inférieures à la programmation des dépenses d'où la nécessité de prélever sur le fonds de roulement la somme de 21 014€.

Cette proposition reste soutenable au regard du niveau prévisionnel du fonds de roulement.

L'équilibre s'établit donc à 3 067 925 €.

Le total général de la DBM4 s'élève à 8 410 654€ avec un excèdent de 1 622 443€ du fait de recettes plus importantes que les dépenses.

La capacité d'autofinancement s'élève à 1 601 429€.

Le fonds de roulement mobilisable s'élève à 18 705 185€ soit une différence positive de 6 472 912€ par rapport à 2011.

Mme GIGAREL ajoute qu'il a été prélevé 10 524 210€ en novembre 2012 sur ce fonds de roulement contre 14 865 049€ en novembre 2011.

M. DELMAS demande aux membres du CA de se prononcer sur ce projet de DBM4.

M. JULES estime que l'augmentation du fonds de roulement est « trop raisonnable » et qu'il faudrait se demander à quel niveau on l'estime normal. Il ajoute que la masse salariale ne devrait pas y être intégrée ainsi que la Conférence des Présidents d'Université l'avait demandé au ministère.

Mme GIGAREL explique les raisons exceptionnelles qui ont participé à l'augmentation du fonds de roulement à savoir, entre autres, la prise en compte des dividendes de Welience et la liquidation de Bourgogne Technologie.

M. NARVAEZ intervient pour préciser qu'il est nécessaire d'attendre la fin de l'exercice pour évaluer réellement la situation du fonds de roulement. Aujourd'hui, la présentation reste théorique. Quant à la masse salariale, il faut tenir compte des dépenses non transférées par l'Etat que doit assumer l'uB.

Le Président ajoute que la bonne santé financière de l'uB est la garantie de son indépendance et permet d'envisager l'avenir. Il faut en être fier. De plus, l'augmentation du fonds de roulement est synonyme de création de richesse et de dynamisme et ce, d'autant plus que cette prudence n'a pas cassé la recherche ni la création.

M. JULES se réjouit de la bonne santé financière de l'uB mais fait remarquer que certaines composantes manquent de moyens. Par ailleurs, il demande si 50% du bonus contractuel doit toujours être consacré à la mise en place de l'EPCS, dispositif prévu à l'origine dans le contrat d'établissement.

Le Président répond que cette mesure, envisagée en janvier dernier, n'a pas été maintenue. Les établissements devront faire le nécessaire pour assurer le fonctionnement de la partie commune sans prendre d'engagements financiers précis. Le Président soumet la DBM4 au vote.

23 pour, 3 abstentions.

6. Composition de la sous-commission du Budget et des Investissements

M. DELMAS explique que cette sous-commission est une émanation de la commission des finances. Elle remplit plusieurs missions à savoir l'instruction et l'arbitrage des dossiers d'appels à projets d'investissements, elle est une force de proposition sur la politique mutualisée d'investissements via le prélèvement sur le fonds de roulement avant soumission à la commission des finances et approbation du CA, elle étudie les dossiers d'équipements pédagogiques validés par le CEVU afin de mutualiser, si nécessaire, les acquisitions et éviter toute programmation redondante et gère le suivi des prélèvements sur réserve pour effectuer des opérations de maintenance relatives aux équipements de recherche. Cette sous-commission sera garante des bonnes pratiques de gestion, instruira ses propositions selon les axes définis par l'équipe de gouvernance et rendra compte de ses travaux à la commission des finances.

Cette sous-commission sera composée de 11 membres désignés pour toute la durée du mandat du Conseil d'administration : 3 titulaires parmi les membres du CA dont 1 représentant des étudiants, 1 titulaire élu du CEVU et 1 du CS, les vice-présidents délégués aux finances, au budget et aux investissements (président de cette sous-commission), aux formations technologiques et professionnelles, au patrimoine, développement durable et stratégie des sites territoriaux, au campus numérique et systèmes d'information, aux partenariats scolaires, à l'orientation et réussite en licence et à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives. Le DGS, le DG adjoint, la directrice du pôle finances et l'agent comptable de l'uB participent de droit aux commissions des finances et à la sous-commission du Budget et des Investissements. Ils apporteront leur expertise mais n'auront pas voix délibérative.

Le Président explique que la création de cette sous-commission s'inscrit dans le souhait de donner une vraie collégialité à l'ensemble des décisions et une transversalité de regards sur les questions financières avec l'expertise nécessaire au fonctionnement de l'uB.

La composition de cette sous-commission sera soumise au vote du prochain CA.

7. Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques et de propositions d'attribution de subventions,

Mme GIGAREL fait mention d'un additif concernant les EUD qui proposent des remises sur des ouvrages en déstockage et diverses subventions : 12000€ dans le cadre de la construction de l'OSU THETA de Franche-Comté, 1200€ à l'association Creusot Méga Concept, 800€ à l'association AHSCUB, 11000€ par ARTHEIS aux Presses universitaires de Rennes et 3500€ à la société de physiologie pour l'organisation d'un congrès.

Unanimité (26 pour)

V. Questions statutaires

1. Adhésion de l'université de Bourgogne à l'association "Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche Comté"

Mme Monique DUMAS débute son intervention par un hommage à M. Pierre PFITZENMEYER, décédé l'an dernier, sans qui le Pôle de Gérontologie n'aurait pas vu le jour. M. PFITZENMEYER a consacré sa vie aux personnes âgées et sa notoriété nationale a permis la création de cette structure.

Mme DUMAS explique que l'association qui va être créée prendra la suite de la structure créée sous la forme d'un GIE en janvier 2010 avec pour membres fondateurs : les deux universités Bourgogne et Franche-Comté, les deux CHU Dijon et Besançon, l'Institut régional de vieillissement de Franche-Comté, le Gérontopôle de Bourgogne et la Caisse de retraite et de santé au travail Bourgogne Franche-Comté. Ce GIE est né dans un contexte d'accroissement de la population âgée qui comptera plus de 11 millions de personnes de plus de 75 ans en 2050 dont 5 millions de plus de 85 ans soit des chiffres multipliés par 3 par rapport à l'an 2000.

Le GIE avait pour objectif la mise en place des actions de recherche, de formation et de coordination médico-sociales dans le domaine du vieillissement. L'évolution statutaire de cette structure en association permettra l'implication d'autres acteurs tels les établissements médico-sociaux, les collectivités territoriales, les entreprises et d'autres universités, aux côtés des membres fondateurs.

Mme DUMAS informe les membres du CA que les statuts ont été discutés dans un groupe de travail, vus par le CEVU de l'uB, soumis à tous les CA des membres fondateurs et seront adoptés à l'assemblée générale du Pôle de Gérontologie Interrégional en décembre 2012.

Mme DUMAS, après avoir lu les statuts, ajoute que la passation de pouvoirs entre le GIE et l'Association se fera progressivement dans un délai de 3 mois garantissant des conditions optimales de fonctionnement.

M. THOMAS s'interroge sur la légalité de transformer le GIE en Association. Il souhaite également avoir une précision concernant la reprise des droits et cotisations par l'Association, opération qui sous-entend un transfert du patrimoine.

Mme DUMAS répond que la transformation n'est effectivement pas possible. Le GIE sera donc dissout préalablement à la création de l'Association. Quant au 2^e point, cette opération sera rendue possible par la coexistence des deux structures pendant le 1^{er} trimestre 2013. Le GIE devrait théoriquement être dissout le 1^{er}

janvier 2013 pour donner naissance, à la même date, à l'Association mais compte tenu de cette période transitoire, le GIE sera probablement dissout à la fin du 1^{er} trimestre 2013.

Mme GERRER remercie Mme DUMAS pour la présentation du dossier et demande aux membres du CA de voter sur les nouveaux statuts et la création de l'Association « Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté ».

Unanimité (26 pour)

2. Information sur le projet de création d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)

M. Pierre ANCET, vice-président délégué aux politiques culturelles présente le projet de transformation du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique en Bourgogne (PESM) au 1/07/2013. Cet établissement a actuellement un statut d'association et souhaite construire, avec l'Ecole d'art de Chalon, un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC). Il rappelle que le PESM travaille, depuis de nombreuses années, avec le département de musicologie de l'uB. Les bons rapports existants ont permis la mutualisation des moyens et ont débouché par exemple sur l'installation de salles de musique à Chabot-Charny. Il souhaite que ces liens avec l'uB et plus tard avec l'université de Franche-Comté dans le cadre du PRES se développent.

Le CA doit valider les nouveaux statuts notamment les articles 5 et 14 qui concernent directement l'uB. L'article 5 concerne la désignation, en tant que membres de droit, de deux personnalités de l'uB qui siègeront au CA de l'EPCC. Il s'agit de deux enseignants-chercheurs : M. Emmanuel BIGAND, directeur du LEAD et M. Philippe LALITTE, directeur du département de musicologie, qui interviennent depuis longtemps au PESM et travaillent en lien avec Jean TABOURET, son directeur.

L'article 14 porte sur la nomination au Conseil pédagogique, en tant que membre de droit, de M. Philippe LALITTE.

Les nouveaux statuts du PESM validés aujourd'hui seront ensuite validés par leur propre CA pour permettre à terme la création de l'EPCC.

Les membres du CA doivent ensuite donner leur accord pour que l'uB soit membre fondateur de l'EPCC, membre fondateur ne signifiant pas membre abondant financièrement. L'accord s'entend au sens de la construction de cet établissement avec les partenaires notamment les collectivités Dijon et Chalon. M. ANCET ajoute que compte tenu de la vocation culturelle de cet établissement et du développement du parcours d'enseignement supérieur, il paraît intéressant que l'uB acte dès maintenant sa prise de participation.

MM. JULES et de MESNARD s'étonnent qu'il soit demandé aux membres du CA de voter aujourd'hui alors qu'il était mentionné « information » dans l'ordre du jour.

Mme GERRER propose de reporter ce point au prochain CA.

M. ANCET informe que les statuts du PESM doivent ensuite être validés par son CA, la date du 13 décembre sera donc trop tardive.

Considérant que le PESM est locataire d'une surface importante dans les locaux de Chabot-Charny, M. JULES souhaite savoir comment la transition va se passer

notamment au niveau de la mise à disposition de locaux. Il s'interroge également sur les exigences que pourrait avoir le PESM après la modification de cette structure.

- M. NARVAEZ rassure sur ce point et précise que la transformation du PESM en EPCC rendra nécessaire la révision des conventions, actes et autres documents existants.
- M. JULES souhaite que les excellentes relations actuelles avec le PESM perdurent dans la nouvelle structure, notamment en ce qui concerne l'occupation des locaux de Chabot-Charny.
- M. NARVAEZ assure que les nouveaux statuts ne leur donneront aucun droit supplémentaire et ajoute que le fait d'être membre de l'EPCC n'astreint pas l'uB à des obligations.
- M. ANCET ajoute qu'en entrant au CA, la place de l'uB sera plus importante.
- M. de MESNARD relève une incohérence dans les statuts : les membres sont des membres de droit représentent des institutions alors que l'article 6 prévoit la perte de la qualité de membre en cas de démission ou de décès, mention qui s'adresse à des personnalités qualifiées. Il y a donc une incohérence dans la rédaction de ces statuts et pense que l'uB devrait demander que ce point soit précisé.

Mme GERRER précise que l'uB était représentée lors de la rédaction des statuts.

M. Jean-Baptiste BACCON pense que ce paragraphe s'applique aux personnalités qualifiées et non aux représentants de l'uB.

Mme GERRER propose de valider les statuts modifiés.

21 pour, 1 abstention

Vote sur les noms des représentants de l'uB qui siègeront au CA du PESM : Emmanuel Bigand et Philippe Lalitte

19 pour, 3 refus de prendre part au vote

3. Règlement intérieur du CHSCT

Le Président annonce un point d'information sur le règlement intérieur du CHSCT et rappelle que cette instance est amenée à jouer un rôle important dans la vie de l'établissement, notamment, du fait de son habilitation à effectuer des visites sur sites.

Mme BOUCHOT, ingénieure hygiène et sécurité, rappelle que le CHSCT a été créé le 1^{er} octobre 2012 et s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 19 octobre 2012. Elle donne connaissance du règlement intérieur du CHSCT aux membres du CA.

Le Président informe que ce règlement intérieur a été approuvé lors de la dernière réunion du CHSCT.

M. JULES fait remarquer que dans le paragraphe « Convocation des membres du Comité », il avait été accepté lors de la séance du CHSCT préalable à la rédaction de ce règlement, qu'en cas d'absence du personnel titulaire, le Président convoque « un des représentants » du personnel suppléant désigné par l'organisation syndicale et non « le représentant », comme indiqué dans le règlement.

Le Président acquiesce et assure que la modification sera effectuée.

M. TABARD souhaite avoir des précisions quant à l'articulation du CHSCT uB avec les CHSCT des autres organismes tels le CNRS.

Mme BOUCHOT renvoie à l'article 4 en précisant que les conseillers des autres CHSCT sont invités aux réunions du CHSCT de l'uB.

- M. TABARD demande qui prendra les décisions dans les unités mixtes de recherche.
- M. NARVAEZ explique que la prise de décision sera liée au problème posé. Pour un problème concernant l'immobilier, le gestionnaire du bâtiment sera décisionnaire, s'il s'agit d'un problème lié aux conditions de travail, sera pris en compte l'avis de l'employeur de la personne concernée, d'où l'intérêt des représentations croisées dans les instances partenaires.

VI. Rapport(s) des travaux du CEVU du 14 novembre 2012

M. WEGMANN donne lecture des points qui ont donné lieu à avis du CEVU.

1. Compte rendu de la commission vie de l'étudiant du 18 octobre 2012

- M. WEGMANN précise que le CEVU a adopté le compte rendu de cette commission, présidée par M. BACCON, et s'est notamment prononcé sur :
- la labellisation d'associations
- les bilans d'étape des associations labellisées depuis une année
- la délabellisation de l'association des étudiants de STAPS.

Sur ce dernier point, M. CLERC pense qu'il n'avait pas été demandé de délabelliser l'association mais de l'accompagner pour surmonter ses difficultés.

M. BACCON explique que le directeur de l'UFR STAPS ne souhaitait effectivement pas la délabellisation de l'association et avait demandé à la commission de se prononcer sur le respect de la charte. Il est apparu aux membres de la commission que la charte n'était plus respectée, il a donc été décidé de retirer le label à l'association des étudiants de STAPS.

Le Président soumet à l'approbation du CA, conformément à l'avis du CEVU, les avis de la commission vie de l'étudiant du 18 octobre 2012.

Unanimité (22 pour)

Examen des projets et des demandes de financement de l'association AdKamera pour l'année 2012-2013

M. WEGMANN annonce que le CEVU s'est prononcé favorablement moins 2 votes contre et 9 abstentions sur le versement par anticipation, en novembre 2012, de la

subvention de 30000€ due à l'association au titre de l'année 2013, avec engagement de sa part de respecter le cahier des charges présenté en séance.

M. JULES fait remarquer que, depuis plusieurs années, la situation de cette association est examinée en CA. L'année dernière, le bien fondé du versement d'une subvention de 20000€ avait déjà été examiné. Cette année, il est demandé aux membres du CA de se prononcer sur l'anticipation du versement d'une subvention de 30000€ correspondant à des cotisations URSAFF que l'association n'a pas payées. Cette association est en redressement judiciaire et considérant qu'elle n'est pas sérieuse du point de vue de son fonctionnement, ce n'est pas à l'uB d'assumer sa mauvaise gestion.

Le Président reconnaît que la gestion passée de cette association n'était pas rigoureuse. Conscient de cette situation, il a bloqué, lors de sa prise de fonction, le versement de la subvention demandée en juillet 2012 et demandé un audit de la valeur patrimoniale du fonds cinématographique détenu par Ad Kamera. La valeur artistique de ce fonds a été confirmée.

Il ajoute, qu'auparavant, l'uB était le seul partenaire financier, aujourd'hui, la Ville de Dijon à hauteur de 10000€ et le FRAC pour 5000€ sont prêts à intervenir dans son financement et valident le projet artistique. Son budget dégagera 12000€ de marge et lui permettra de payer un directeur à temps partiel.

Le vote d'aujourd'hui porte sur l'anticipation du versement de la subvention de 30000€, votée par le précédent CA. En contrepartie, l'association doit respecter des obligations, construire un projet et des clauses sécurisées ont été mises en place. Il précise que l'association n'est pas en liquidation mais en redressement judiciaire donc dans la période pendant laquelle il faut trouver des solutions pour lui permettre de redémarrer.

- M. JULES souligne que le président d'Ad Kamera n'était pas présent lors de l'examen du dossier au CEVU.
- M. BACCON répond que les membres de l'association sont bénévoles et pas toujours disponibles.
- M. de MESNARD n'est pas d'accord avec l'analyse faite. Le fonds artistique n'appartient pas à Ad Kamera et si la bonne gestion n'est pas garantie, le fonds peut être transféré à l'INA. Cette raison n'est pas suffisante pour sauver l'association.
- M. LOQUIN estime qu'Ad Kamera étant en redressement judiciaire, le versement d'une subvention par l'uB pourrait être interprété comme un acte de soutien abusif. L'uB pourrait être poursuivie dans le cadre d'une action en comblement de passif et pourrait être amenée à payer les dettes futures de l'association si elle venait à cesser son activité. Accorder une subvention à Ad Kamera c'est courir le risque de la maintenir en activité et de voir aggraver son passif. Il ajoute que la Cour des comptes n'approuve pas que de l'argent public soit consacré au paiement de dettes d'une personne privée. Il précise qu'il votera « contre » et souhaite que cela soit indiqué dans le PV afin de ne pas engager sa responsabilité personnelle en tant qu'administrateur.

Le Président répond que d'autres juristes ne considèrent pas cette subvention comme un soutien abusif étant donné que l'ensemble des parties prenantes sont informées de la situation. La situation actuelle est transparente.

M. BACCON fait état d'une information publiée sur un site officiel selon laquelle le versement d'une subvention de fonctionnement à une association en redressement judiciaire est possible dès lors qu'il y a des garanties suffisantes concernant le projet associatif.

Mme GENELOT témoigne de son soutien aux associations de jeunes, outils pédagogiques formidables pour leur formation aux responsabilités, au développement des compétences et favorisant le lien social. Elle considère que c'est le rôle de l'uB de soutenir des associations étudiantes en acceptant leurs erreurs de gestion. Elle s'interroge cependant sur le fondement de cette association qui lui paraît plutôt être un outil de gestion du fonds artistique qu'un outil de développement du fait associatif et ne voit pas où est le projet étudiant. Elle se demande également comment l'uB peut se prémunir contre une mauvaise gestion et un nouveau déficit d'Ad Kamera l'an prochain. Elle souhaite également savoir ce que représentent ces 30000€ par rapport à son budget global 2013, quel est son montant et quels sont les engagements pris à ce sujet.

- M. BACCON répond qu'au vu de la composition du bureau et des actions entreprises en 2012 à destination des étudiants, c'est vraiment une association étudiante. En ce qui concerne le budget, l'association a l'obligation de trouver d'autres partenaires et de présenter un budget annuel pluripartite. La subvention ne représente pas la totalité de son budget, elle a aussi des partenaires privés.
- M. GOURDET réagit en disant qu'en 5 ans, il n'a jamais eu connaissance des actions de cette association.
- M. LOQUIN fait remarquer que le passif de cette association étant supérieur à 30000€, l'intégralité de cette subvention sera utilisée pour le combler et non pour engager des actions. Il s'interroge donc sur les moyens dont elle va disposer pour fonctionner.
- M. CLERC souhaiterait également connaître le budget prévisionnel pour 2013.

Le Président rappelle que la question posée au CA ne porte pas sur la construction du budget de l'association mais sur le versement anticipé de la subvention.

Mme GENELOT répond qu'il est légitime de connaître le budget global de l'association à laquelle on apporte son soutien financier. Elle précise qu'elle en approuve le principe mais les garanties ne lui semblent pas suffisantes.

M. de MESNARD ajoute que lorsque le versement de la subvention a été décidé en mars 2012, la situation financière de l'association était différente.

Le Président partage les réserves de principe émises en rappelant qu'elles ont été à l'origine de la réévaluation demandée en juillet. Il considère cependant qu'il serait dommageable de ne pas donner la chance de redémarrer à une association qui pourrait propager des actions culturelles, alors même que la somme versée par anticipation par l'uB ne sera pas plus importante que prévu. Si la ville et le FRAC s'engagent c'est la preuve d'un potentiel à exploiter.

Le Président rappelle le vote favorable du CEVU et soumet à l'approbation des membres du CA la proposition suivante : « êtes-vous d'accord pour un versement par anticipation, en novembre 2012, de la subvention de 30000€ due à l'association

Ad Kamera au titre de 2013 avec engagement de l'association de respecter le cahier des charges présenté en séance »

16 pour, 4 contre, 2 abstentions,

MM. Eric LOQUIN et Louis de MESNARD ont émis un vote négatif et souhaitent que ce soit mentionné au PV pour dégager leur responsabilité personnelle.

- M. BRACHAIS se demande s'il est possible de décrire les votes personnels des membres du CA étant donné que les décisions prises au CA sont collégiales.
- M. LOQUIN répond qu'un administrateur engage sa responsabilité par sa décision.

Au nom de la majorité étudiante, M. BACCON se félicite de la transparence qui a été mise en place et réitère son soutien au projet.

2. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 8 novembre 2012

M. WEGMANN informe les membres du CA que le point relatif à la **Direction des études en première année de licence** pour l'année universitaire 2012-2013 a reçu un avis favorable du CEVU, le tableau de répartition des heures a donc été adopté à l'unanimité. Le CA suit ce vote.

Unanimité (22 pour)

Offre de formation rentrée 2013 : présentation de trois projets de création de diplômes

M. WEGMANN informe que le projet « automates industriels, robotique et systèmes, réseau d'automates » est reporté d'un an par le Conseil de l'IUT.

Le projet de licence « Education, formation, enseignement » a suscité un débat important au sein du CEVU et a soulevé un certain nombre de réserves. Le vote en est le reflet : 1 avis favorable. 19 abstentions

Le Président souligne les points positifs apportés par ce projet à savoir le travail mutualisé de trois composantes : IUFM, IUP Diderot, UFR Sciences humaines via le département Sciences de l'Education et les débouchés possibles vers 4 ou 5 masters.

Le Président rapporte les remarques émises sur ce projet. Certaines concernant les matières enseignées ou le coût n'ont pas représenté des arguments décisifs.

La réserve principale porte sur le fondement même du projet. Le Président souhaite donc qu'un vrai débat soit instauré au sein du CA d'aujourd'hui.

Le Président rappelle que les décrets portant création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) ne sont pas encore parus. Ces écoles vont recréer les structures de formation des enseignants et il lui semble prématuré de créer aujourd'hui une nouvelle licence pour les métiers de l'enseignement.

M. BRACHAIS demande s'il est possible d'attendre la suite qui sera donnée aux ESPE et quelles seront les conséquences si cette licence n'ouvre pas à la rentrée 2013.

Mme GENELOT explique que cette licence n'est pas vraiment une création et en rappelle l'historique. Il y avait auparavant deux L3: une L3 « Sciences de l'éducation » définie au plan national et portée par l'UFR Sciences humaines et une L3 « Ingénierie des métiers de l'éducation », spécifique à l'uB et portée par l'IUP. Seules les L3 existaient dans cette filière. Lors de la préparation du contrat de l'année dernière, le renouvellement de l'habilitation a reçu un avis favorable de l'AERES mais le ministère a décidé de ne plus habiliter de L3 qui n'ont pas de base L1-L2. Cette décision, avec pour conséquence la disparition du socle de formation de 3 masters (2 masters professionnels et un master recherche), a fait l'objet d'une négociation auprès du ministère qui a abouti à la prolongation de l'actuelle habilitation pour une durée de 2 ans, l'objectif étant de permettre la mise en place d'un nouveau cursus «relais » en septembre 2013.

A la question de M. BRACHAIS, Mme GENELOT répond que le report à 2014 de l'ouverture de cette licence sera dommageable puisque seule la L1 sera ouverte et qu'il n'y aura donc plus d'étudiants en L3 pendant 2 ans.

Le Président répond qu'il serait possible d'ouvrir la L1 et la L2 simultanément.

Mme GENELOT s'interroge sur le bagage dont disposeront les étudiants qui arriveront en L2 et pense que ce serait une L2 aménagée.

M. BACCON explique que les élus étudiants « Associatifs et indépendants » se sont abstenus à la commission de la pédagogie et au CEVU en raison des interrogations sur les débouchés de cette licence en cas d'échec au concours d'enseignement.

Mme GENELOT corrige en précisant que ce n'est pas à l'issue de la licence que cette question se pose mais à l'issue du master.

M. BACCON ajoute que la licence a quand même une vocation d'insertion professionnelle.

Mme GENELOT explique que les L3 actuelles étaient le soubassement de trois masters : « Formation d'adulte » qui offre beaucoup de débouchés, « Evaluation et pilotage dans les systèmes éducatifs », master unique en France et le master « Recherche en éducation ». A la suite du refus d'habilitation du ministère, une réflexion s'est engagée sur un cursus de 3 ans en lieu et place des deux L3 existantes. La L3 proposée aujourd'hui remplacerait les deux L3 existantes qui alimentaient les masters. L'enjeu majeur n'est pas pour les étudiants qui vont devenir professeurs des écoles car l'IUFM les accueille en provenance de licences variées dans un master qui leur est destiné mais plutôt pour le master de l'IUP. La disparition de cette licence fragilisera l'IREDU et la recherche en éducation à l'uB. Ne pas créer cette licence fait courir ce risque alors que le contexte national est plutôt favorable à l'éducation. L'IUFM est partenaire mais les enjeux de cette licence se situent au niveau des masters Recherche et sur l'avenir de la recherche en éducation à l'uB.

M. JULES souhaite savoir quel problème pose la création de cette licence.

Le Président répond que le fait de créer ce cursus alors que les textes qui vont créer les ESPE ne sont pas encore parus n'est pas très cohérent. Il ajoute que d'autres problèmes de fond ont été soulevés en CEVU notamment sur le sens de créer une formation très pluridisciplinaire pour former des enseignants dès le niveau L1 plutôt qu'une formation disciplinaire suivie d'une spécialisation en Sciences de l'éducation. Selon le Président, la logique est d'attendre que les ESPE soient créés préalablement à toute décision.

M. JULES oppose au Président une réponse faite en début de séance concernant les EPCS pour lesquels, supposant une modification de la loi LRU et de nouveaux statuts juridiques concernant la collaboration Bourgogne/Franche-Comté, il était possible d'anticiper. M. JULES demande alors pourquoi cette anticipation n'est pas possible dans ce cas présent.

Le Président répond qu'à la différence des ESPE dont on est sûr de la création très prochaine, il n'y a pas de certitude quant à la modification de la loi LRU notamment dans le cadre de statuts nouveaux permettant des universités fédérales.

M. MERCIER souhaite avoir des précisions sur les formations L1, L2, L3 en éducation-formation de l'IUP Diderot.

Mme GENELOT explique que la L3 de l'IUP a été supprimée et si cette nouvelle L3 n'est pas créée, il n'y en aura plus.

M. MERCIER demande d'où viennent les étudiants qui intègrent le master éducationformation de l'IUP.

Mme GENELOT répond que la L3 supprimée cette année alimentait ce master. Cette année, le master accueille les L3 de l'année dernière. La L3 Sciences de l'éducation a été prolongée par le ministère pendant 2 ans sous réserve qu'un autre cursus prenne la suite. Le master « évaluation et pilotage » accueille aussi un public externe notamment des étudiants étrangers. Concernant les ESPE, les textes préparatoires présentés par le ministère font état de composantes universitaires, avec un périmètre sur la formation initiale et continue des enseignants des 1^{er} et second degrés mais aussi des enseignants du supérieur. Elles auront aussi une mission d'innovation pédagogique pour soutenir l'effort sur les 1ers cycles de licence. Elles pourront porter sur des formations dans le domaine de l'éducation et de la formation au sens large.

Mme GENELOT s'interroge sur l'implantation de l'ESPE, à l'université de Bourgogne, en Franche-Comté, 1 pour les 2 académies ?

Elle mentionne une lettre émanant de Madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, adressée aux présidents d'universités, expliquant la politique mise en place en matière d'éducation. Elle souligne que c'est une « première » dans le système éducatif français et souhaite que cette lettre soit portée à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le Président répond qu'elle sera mise en ligne sur le site de l'uB.(Lettre en pièce jointe).

M. NARVAEZ fait part d'une intervention du coordonateur du dossier au niveau du ministère, lors d'une réunion des directeurs généraux. Les universités doivent présenter un projet sur la base d'un cahier des charges tenant compte des problématiques juridiques mais aussi pédagogiques afin que les ESPE puissent obtenir l'accréditation des deux ministères. M. NARVAEZ pense que l'ouverture de ce diplôme devrait être traitée par le biais de la réponse au cahier des charges.

Le Président propose alors d'attendre le cahier des charges.

Mme GENELOT répond qu'il ne sera alors pas possible d'ouvrir cette licence en septembre 2013. Inscrire des étudiants en septembre 2013 sous-entend que cette

formation ait préalablement reçu l'habilitation du ministère, qu'elle figure dans « Post-Bac » et que l'information soit donnée à la Journée Portes Ouvertes. Elle trouve irrespectueux à l'égard des équipes pédagogiques des trois composantes ayant travaillé sur le dossier depuis un an que les choses n'aient pas été claires dès le début. Elle regrette qu'au cours d'un rendez-vous accordé par Mme GERRER et M. WEGMANN, au cours duquel le projet a été présenté, il ne leur ait pas été dit que ce projet était subordonné à la création des ESPE.

Le Président rappelle que ce projet a suscité beaucoup d'interrogations et de réserves en commission de la pédagogie et 19 abstentions au CEVU.

Mme GENELOT demande à M. BACCON si ce sont surtout les étudiants qui se sont abstenus.

M. BACCON répond que l'abstention des étudiants a été provoquée par les interrogations sur les débouchés à l'issue de la licence.

Mme GENELOT répond que la politique du gouvernement en faveur de l'éducation garantit les débouchés dans ce domaine.

M. JULES demande quel est le risque d'ouvrir cette licence.

Le Président répond que cette filière pourrait être en non-adéquation avec le cahier des charges des ESPE.

Mme GERRER ajoute qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans ce dossier : les ESPE, l'IUP en administration provisoire, l'IREDU en difficulté, les recrutements prévus en Sciences de l'éducation sur les deux années à venir et pense qu'il faudrait d'abord asseoir cette filière. Elle propose de surseoir ce dossier.

Si le projet peut s'intégrer dans le cahier des charges des ESPE, le Président indique que le travail de conception déjà fait permettra un gain de temps et une plus grande efficacité.

Mme GENELOT regrette qu'il n'ait pas été demandé par l'équipe de la présidence, au moins un engagement oral du ministère pour prolonger d'une année la L3 actuelle. Elle aurait aimé avoir la certitude que la continuité sera assurée pour les étudiants dans ce cursus.

M. JULES pense qu'il sera toujours possible d'affiner le contenu de la formation pour cadrer avec les ESPE et ne comprend pas où est la prise de risque. Il ressent une forte réticence qu'il ne comprend pas.

Le Président répond que ce n'est pas une réticence mais rappelle l'incohérence qu'il y aurait à faire télescoper les démarches de cette façon.

Le Président invite les membres du CA à exprimer très librement leur vote sur l'ouverture de cette licence à la rentrée 2013.

6 pour, 16 contre

Le Président précise que dès que le cahier des charges des ESPE sera connu, un travail actif sera mené afin d'y intégrer ce parcours.

M. CLERC remarque qu'il avait été dit que les propositions et avis du CEVU ou du CS ne seraient pas remis en cause au sein du CA or ce point a fait l'objet d'un débat important. Il espère qu'il pourra en être de même pour d'autres dossiers.

Le Président confirme cette possibilité et ajoute que 95 % des dossiers présentés en CEVU ne posent pas de difficulté. Quand c'est le cas, il est important d'en débattre étant donné qu'au final, c'est le vote du CA qui compte.

Licence professionnelle "Guide conférencier" (IUT Dijon-Auxerre)

M. WEGMANN informe le conseil que ce projet a reçu un avis favorable du CEVU moins 2 abstentions. Néanmoins, se pose un problème de financement pour cette licence dont le coût est estimé à 34000€. En effet les possibilités d'autofinancement sont assez faibles du fait qu'elle bénéficierait de peu de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Se pose également le problème du vivier de recrutement et le peu de possibilités de trouver des sources de financement via des partenaires extérieurs.

M. DEBEAUFORT ajoute que cette formation fait suite à une demande de la DRAC. Actuellement, tous les guides conférenciers doivent avoir une carte professionnelle délivrée par un comité régional. La règlementation change et, dorénavant, seuls les possesseurs d'un niveau licence professionnelle « guide conférencier » pourront obtenir la carte professionnelle et exercer cette profession.

Le Président observe que la création de cette licence est demandée par la DRAC mais qu'elle n'intervient pas dans l'équilibre financier.

- M. DEBEAUFORT ajoute que la Région finançait 15 h de formation « guide conférencier » aux intervenants bourguignons. Il serait cohérent que le financement de ces 15 h bénéficie maintenant à l'uB pour cette formation.
- M. JULES s'étonne du fait que suite à une modification réglementaire, la DRAC passe commande d'une formation mais ne participe pas au financement.
- M. NARVAEZ demande si l'obtention de la carte dépend de l'obtention de la licence ou si le niveau licence complété par une formation non diplômante suffit.
- M. DEBEAUFORT répond que la validation de la licence professionnelle est indispensable.
- M. JULES demande si d'autres universités proposeront cette formation.
- M. DEBEAUFORT informe des projets existants à Lyon et Paris.

Le Président ajoute que la formation est intéressante mais propose d'élargir le tour de table financier en y associant la Région et la DRAC.

M. LOQUIN fait part de son inquiétude quant au risque de mise en place de cette formation ailleurs alors que la Bourgogne est une région très touristique.

Le Président reconnaît l'importance de ce diplôme et assure qu'il n'est pas question de refuser de construire cette formation mais de se donner le temps de la discussion avec les partenaires sur le partage de la charge financière.

M. CLERC pense que le rôle de l'uB est de promouvoir la culture et qu'il est important de porter ce projet même si la charge financière n'est pas partagée.

Le Président reconnaît ce rôle mais fait remarquer qu'il faut également être très attentif à la situation financière de l'université. Il propose de reporter l'adoption de ce point jusqu'à l'obtention de financements extérieurs :

19 pour, 3 abstentions

Mme GENELOT explique son abstention par respect pour les équipes pédagogiques qui ont travaillé sur le projet.

Licence professionnelle "Automates industriels, Robotique et Système, Réseau d'automates" (IUT Dijon-Auxerre)

Point reporté

Examen des partenariats internationaux présentés par le Pôle Relations Internationales

M. WEGMANN liste les projets :

- 4 projets diplômants : 2 conventions pour l'IUT du Creusot avec le Gabon et le Mexique et 2 projets permettant à des étudiants internationaux de suivre des enseignements à distance afin d'intégrer des diplômes de l'uB
- 1 projet d'échange non diplômant avec Miami University Ohio.

Ils ont fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité au CEVU.

Unanimité (22 pour)

- M. WEGMANN informe le CA que les demandes **relatives à des DU ou DIU** ont fait l'objet d'un report.
- M. WEGMANN présente le diplôme de formation générale en sciences maïeutiques : modalités de contrôle des connaissances applicables en deuxième et en troisième années (MA 2 et MA3). Avis favorable à l'unanimité au CEVU.

Unanimité (22 pour)

M. WEGMANN informe que les **demandes de modifications des modalités de contrôle des connaissances** portaient sur des demandes mineures et n'ont pas fait l'objet de difficulté. Seule la licence professionnelle infographie paysagère a fait l'objet de modifications plus importantes afin d'adapter le programme après 3 ans d'existence et rendre plus lisibles certains intitulés, à la demande de la profession. Les demandes ont été validées à l'unanimité par le CEVU.

Unanimité (22 pour)

VII. Rapport des travaux du CS du 8 novembre 2012

1. Projet de label de « doctorat européen »

- M. DENAT explique que ce label est une qualification décernée en plus du doctorat et peut permettre aux doctorants de postuler à des allocations de post-doc. Aucun texte réglementaire ne régit sa mise en place mais des conditions sont requises pour l'obtenir, notamment le séjour d'au moins trois mois du doctorant dans un pays étranger européen.
- M. JULES demande si ce dispositif est accompagné d'un financement pour éventuellement aider les doctorants dans certains domaines qui ne sont pas financés.
- M. DENAT précise qu'il n'y a aucune considération financière, c'est juste un label.
- M. LOQUIN s'interroge sur les conditions linguistiques qui régissent la rédaction de la thèse et sur la conformité avec la réglementation notamment la loi Toubon.
- M. DENAT répond que la thèse peut être rédigée en langue étrangère à condition qu'elle contienne un résumé en français. En revanche, la thèse doit être soutenue dans une langue nationale européenne autre que la langue nationale du pays où est soutenu le doctorat.

Mme GERRER ajoute que la conformité à la loi Toubon est respectée et propose de demander à Mme FORTIER de préciser ce point.

- Le Président ajoute que les établissements qui ont vocation à développer des enseignements internationaux peuvent avoir des formations en langue étrangère.
- M. BACCON se félicite que l'uB propose ce dispositif aux doctorants qui leur permettra d'avoir une expérience à l'international.
- M. JULES ajoute que c'est malheureusement au détriment du financement destiné aux autres étudiants.
- M. RANC fait part d'une modification apportée en CS dans le document de présentation à savoir le remplacement de communauté européenne par union européenne.

Le Président propose de voter la délivrance de ce label par l'uB.

Unanimité (22 pour)

2. Appel à projets Préciput ANR 2012.

M. DENAT fait part de plusieurs modifications pour cette année.

La Région n'abonde plus alors qu'auparavant, elle abondait à hauteur du préciput. L'enveloppe ne s'élève donc plus qu'à 139 188€. Le mode de ventilation des projets a également été modifié. Chaque directeur de laboratoire a reçu l'enveloppe budgétaire à laquelle il pouvait prétendre et a monté un ou des projets en fonction de cette enveloppe. Au final, le total demandé est inférieur à l'enveloppe globale et le solde positif de 2 975€ a été reporté sur le préciput ANR 2013.

La répartition sur les laboratoires et le report du positif sur 2013 ont été adoptés à l'unanimité par le CS.

- M. JULES remarque qu'auparavant, on demandait aux bénéficiaires du préciput de consacrer ce crédit à l'amélioration des conditions de travail et de l'environnement des chercheurs. Or, il constate, au vu de la liste des projets acceptés, que l'essentiel du préciput est utilisé pour de l'investissement scientifique. M. JULES regrette l'évolution et pense qu'il faudrait revenir au moins pour une part du préciput à son utilisation pour des améliorations des conditions de travail.
- M. DENAT confirme que les projets correspondent bien aux critères d'attribution du préciput à savoir des projets intégratifs et mutualisés utilisés pour l'environnement des chercheurs.
- M. DEREUX précise que le décret d'application stipule le versement du préciput à des équipes ayant déposé des projets. En ce qui concerne le laboratoire ICB, par exemple, le préciput finance des travaux dans des salles associés à de l'investissement d'équipements. Il concerne des actions mutualisées au niveau du laboratoire et bénéficie aux personnes qui y travaillent.

Le Président explique qu'il y a un cahier des charges étudié en Conseil scientifique et les décisions prises y sont conformes.

- M. RANC ajoute que la règle appliquée est que le préciput doit être mobilisé pour des acquisitions liées notamment à l'amélioration de l'environnement scientifique du laboratoire ayant généré le préciput. Donc si on prend l'exemple de l'acquisition d'instruments de mesure, on peut supposer que ces équipements vont être mobilisés pour plusieurs programmes de recherche.
- M. DEREUX souligne l'efficacité représentée par la simplification apportée à la ventilation du budget. Cette mesure a été très appréciée par les directeurs d'unité de recherche. Connaître la somme disponible permet d'affiner les demandes et évite une perte de temps.

Le Président soumet au vote.

Unanimité (22 pour)

3. Approbation et compte-rendu de projets internationaux (coopération recherche)

M. DENAT présente deux projets de coopération internationale. Le 1^{er} projet concerne un partenariat entre l'uB, une université au Brésil et une au Portugal. Le 2^e projet concerne un projet tripartite avec le Collège of the Holy Cross USA et l'université de Paris VII pour la publication commune d'une revue sur un colloque annuel. Une participation de l'uB de 3000 € a été accordée à ce projet.

Unanimité (22 pour)

VIII. <u>Compte-rendu des conventions et contrats approuvés par le Président de l'Université et approbation de conventions</u>

1. Convention pour le versement par l'uB d'un complément de financement pour le paiement d'une allocation post-doctorale : 4 600€

Unanimité (22 pour)

2. Conventions d'aide à la publication :

- participation de 150€ pour l'édition de l'ouvrage : « la narrativa de hoy. La imagen en el texto » ;
- participation de 2000€ pour l'édition de l'ouvrage : « L'argent et le rire au XIXe siècle » ;
- participation de 1300€ pour l'édition de l'ouvrage : « Franz Liszt : lectures et écritures » ;
- participation de 2500€ pour l'édition de l'ouvrage : « L'intimité domestique dans la haute société, de Louis XIV à la Troisième République » ;
- participation de 500€ pour l'édition de l'ouvrage : « Another life ».
- participation de 1500€ pour l'édition de l'ouvrage : « D'un système sémiotique à l'autre ».

Unanimité (22 pour)

3. Convention de participation de l'IREM à l'organisation du séminaire ADIREM 2013

Versement de 1 000€ à l'université de Bordeaux I :

Unanimité (22 pour)

4. Convention avec l'université de Franche Comté portant octroi d'une aide de 12 000€ à l'OSU THETA

Unanimité (22 pour)

IX. Questions diverses

1. Approbation d'une motion relative au programme ERASMUS

Le Président rappelle l'inquiétude de M. de MESNARD lors du dernier CA quant à la réduction annoncée des crédits européens pour le programme ERASMUS. M. de MESNARD avait proposé une motion pour soutenir le financement du programme. Le texte, rédigé en collaboration avec Mme GERRER, exprime le souhait de l'uB de soutenir les efforts de financement et demande que l'Etat abonde le financement de ce programme.

M. JULES propose d'apporter une modification à la fin du 3^e paragraphe : « pour asseoir la vocation de l'uB culturelle, économique et politique ».

Le Président propose l'adoption de cette motion avec la modification et assure qu'elle sera transmise.

Unanimité (22 pour)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10.

Le Président,

Alain BONNIN



PA. VPEP pau deflus

Reçu le

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 1 2 NOV. 2012

Présidence

La Ministre

Nos Réf.: CAB/DF/n°2012-

Paris, le [8 NOV. 2012

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

En faisant de l'École et de la jeunesse une priorité, le Président de la République et le gouvernement ont dessiné l'ambition des prochaines années : mieux former les jeunes, notamment les moins favorisés d'entre eux, diminuer les sorties du système sans qualification, mieux anticiper les mutations sociales, économiques et technologiques, réinstaurer la cohésion et la justice sociale.

Une telle ambition pour l'École exige de s'appuyer sur une nouvelle formation des enseignants. C'est la voie que nous avons choisie. Un débat public a eu lieu, sur ce thème, dans le cadre de la concertation sur l'Ecole, nourri par un dialogue constant. Pendant plusieurs semaines, dans un esprit constructif, ce débat a rassemblé toutes les parties concernées. L'enseignement supérieur y a tenu sa place : les représentants des organisations syndicales, les membres des conférences et des organisations universitaires ont enrichi le débat de leurs contributions.

Aujourd'hui, les grands principes de cette réforme se dessinent et il m'importe, par ce courrier, de vous les faire partager.

Tout d'abord, il est aujourd'hui acquis qu'enseigner est un métier, un métier qui doit s'apprendre de manière progressive, pour permettre l'acquisition simultanée des savoirs et des compétences disciplinaires, scientifiques et professionnels. Conçus sur le modèle des masters universitaires professionnels, les cursus de formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation devront se conformer à un cahier des charges national, dont la définition est en cours. Ce cahier des charges s'appuiera sur les référentiels métiers établis par le Ministère de l'Education nationale, et sur les principes reconnus des formations universitaires de niveau master.

Parce qu'enseigner est un métier difficile et complexe, qui s'exerce dans des situations pédagogiques et scolaires diverses, une partie de ces cursus devra se faire en alternance. C'est la condition d'une professionnalisation de la formation aux métiers de l'enseignement, exigence qu'a rappelée récemment le Président de la République.

Ensuite, si le concours a vocation à réguler l'accès à l'emploi public, son objectif est bien de classer les meilleurs candidats, et non d'acquérir des compétences indépendantes du cursus de formation. C'est pourquoi les épreuves du concours seront définies en cohérence avec la formation, en s'appuyant sur les savoirs et les compétences, notamment professionnelles, acquises pendant le master, mais aussi lors des derniers semestres du cycle licence. La position du concours ne saurait remettre en cause son caractère intégré, ni le caractère simultané de la formation.

Enfin, les nouvelles Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) seront des composantes universitaires en charge d'organiser la formation initiale des enseignants et personnels de l'éducation. Elles accueilleront les étudiants préparant les concours de recrutement organisés par l'État, mais aussi les personnels de l'éducation nationale qui ont vocation à se former tout au long de la vie. Elles permettront, également, de valider les acquis de l'expérience. En l'état actuel des discussions, il est prévu que sur chaque site, un projet de création d'une ESPE soit élaboré à partir d'un cahier des charges précisant les missions, les modes d'organisation et d'intégration aux universités. Ce cahier des charges devrait être rendu public au début de l'année 2013, afin de permettre aux établissements de préparer, dans les meilleurs délais, la préparation de leur projet de création. Selon le choix de chaque site, l'ESPE pourrait être une composante d'une université ou d'un EPCS. Accréditées conjointement par les deux ministères, les ESPE s'appuieront sur les équipes pédagogiques et scientifiques des établissements du site pour assurer la formation. Elles devront aussi organiser leur relation avec les services académiques et les établissements scolaires concernés. Et parce que la réussite étudiante et la rénovation pédagogique sont une priorité, les ESPE seront aussi des acteurs de la formation initiale et continue des enseignants du supérieur.

Cette réforme se mettra en œuvre dès septembre 2013. Je suis parfaitement consciente des contraintes de tout ordre qui s'en suivent. Mais, nous ne pouvons en retarder la mise en œuvre quand tous et toutes s'accordent à dénoncer l'actuelle réforme et souhaiter une refondation de l'école. La qualité de la formation des futurs enseignants est une priorité. Je souhaite qu'elle soit aussi celle des universités.

Pour l'année de transition, des dispositions doivent être prises. La Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle vous a informés de ces changements, consécutifs à l'avancement de la date des épreuves d'admissibilité des concours, mais aussi de la nécessité de renforcer autant que possible la formation professionnelle des futurs enseignants. Certains me disent que c'est courir le risque de fragiliser la formation. Je vous réponds simplement : quand le Gouvernement s'engage aussi volontairement pour recruter de nouveaux professeurs dont nos écoles, collèges et lycées ont besoin, est-il possible que l'Université, acteur enfin reconnu de leur formation, ne soit pas au rendez-vous ?

Il nous faudra aussi attirer davantage de jeunes vers ces métiers et ces formations, des jeunes bien formés, des jeunes venant de divers horizons. Une première mesure a été inscrite dans la loi votée par le Parlement le 9 octobre dernier. Dès 2013, 6 000 "emplois d'avenir du professorat" (EAP) seront créés, destinés à soutenir les étudiants boursiers souhaitant devenir professeurs. Proposés dès la seconde année de Licence, les EAP sont des contrats de trois ans, renouvelables chaque année. Ils seront, par académie, affectés dans des établissements et des secteurs disciplinaires prioritaires. Les étudiants bénéficiaires de ces contrats prendront l'engagement de se présenter à un des concours de recrutement des métiers de l'enseignement.

21 rue Descartes - 75005 Paris

Ils effectueront une activité au sein d'un établissement scolaire leur permettant une première mise en situation professionnelle. D'autres actions pourront à l'avenir être étudiées afin de renforcer l'attractivité des métiers d'enseignants.

Le caractère novateur de la réforme, son impact attendu, le temps limité qui nous est imparti pour la conduire, sont autant de faits dont je prends la mesure. Les deux années à venir vont être des années charnières. La brièveté de la transition nous oblige à être réactifs et à conduire les transformations nécessaires. Ceci doit se faire dans la concertation et dans l'accompagnement. C'est pourquoi j'ai demandé à la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, et aux membres de mon cabinet, de se tenir à votre disposition pour vous aider à conduire et réussir cette réforme. C'est aussi la raison qui me conduit à travailler en étroite relation avec le Ministre de l'Education Nationale, Vincent PEILLON.

Engager ensemble cette importante réforme de la formation des enseignants est une mission exaltante au service des étudiants, du savoir et de l'éducation. Je sais ce que ressentent beaucoup d'entre vous, enseignants, enseignants chercheurs et personnels administratifs: construire encore de nouvelles maquettes de formation, préparer les mesures de transition, anticiper les changements de calendrier, accueillir tous les nouveaux candidats aux concours. Je connais l'inquiétude des personnels des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), volontaires pour une formation des enseignants renouvelée mais anxieux de la création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) qui devront les accueillir. Je sais la crainte au sein des départements disciplinaires face à la professionnalisation des formations et des concours.

Mais cette réforme est urgente et je dois pouvoir compter sur vous pour relever le défi. Tous ensemble, nous devons construire une autre formation des enseignants pour répondre enfin aux besoins de l'Ecole et de notre jeunesse.

Pour ces raisons, je vous invite à diffuser largement ce courrier au sein de la communauté universitaire et vous prie de bien vouloir agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, l'expression de ma meilleure considération.

de formation et d'entignement,

Geneviève FIORASO



Procès verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2012

Collège A

M. Alain BONNIN,

MM. Alain DEREUX (procuration à Annie VINTER), Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.

Mme Annie VINTER.

Absent: M. Eric LOQUIN.

Collège B

MM. Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS, Laurent BRACHAIS (jusqu'à 17h45, puis procuration à Jean-Baptiste BACCON), Jean-Charles JULES.

Mme Marie-Geneviève GERRER Excusée : Mme Sophie GENELOT.

Collège IATOSS

MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Olivier LALOUETTE (jusqu'à 17h30, puis procuration à Vincent THOMAS), Cédric CLERC.

Collège usagers

MM. Thomas MONNET-POUPON, Arthur GUILLIEN, Jean-Baptiste BACCON (à partir de 15h00), Mikael SALLE (procuration à Thomas MONNET-POUPON), Thibault GOURDET (procuration à Louis de MESNARD).

Personnalités extérieures

MM. Stéphane WOYNAROSKI (jusqu'à 16h15, puis procuration à Laurent BRACHAIS jusqu'à 17h45, puis procuration à Clotilde MARSEAULT), Pierre-Charles PONS (jusqu'à 16h30, puis procuration à Jean-Philippe ROLIN), Jacques BAHI (procuration à Alain BONNIN), Pierre GUEZ (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Bertrand THIBAUT (procuration à Samuel MERCIER), Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN).

Mme Clotilde MARSEAULT.

Absent: M. José ALMEIDA.

Personnes présentes à titre consultatif

M. Jean NARVAEZ, Directeur Général des Services,

M. Christophe MONNY, Directeur Général Adjoint, chargé de la formation et de la vie collective,

M. Gilles GENET, Agent Comptable,

Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

M. Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Absent : M. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint, chargé de la recherche et du développement.

Invités

M. Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU (à partir de 17h10),

M. Franck DENAT, Vice-président du CS (à partir de 18h00),

M. Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles (à partir de 18h00),

M. Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,

Mme Adeline MICHEL, Responsable du Pôle Marchés et Achats, pour le point VII,

Mme Lucie CHARRAUD, Chargée de valorisation, pour le point XII.

Excusée : Mme Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD.

I. <u>Informations du Président</u>

Le Président informe les membres du CA que dans le cadre des Assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui se sont terminées début décembre, l'évolution de la loi sur la gouvernance des universités a été annoncée. La création d'un nouveau statut de « grande université » permettra de construire des établissements dans un cadre juridique allant de la fusion au confédéralisme. Le confédéralisme est l'association d'établissements qui gardent chacun leur personne morale ; entre la fusion et le confédéralisme, toutes les formes de fédéralisme avec des degrés divers d'intégration seront possibles. Les statuts seront décidés et construits par les partenaires engagés dans ces établissements.

Le Président porte à la connaissance des membres du CA la nomination de Madame Géraldine HARLY en qualité de Directrice Générale des Services de l'uB à compter du 7 janvier 2013.

Mme HARLY est actuellement Directrice Générale Adjointe au Conseil régional de Bourgogne. M. Jean NARVAEZ assurera la transmission des dossiers et conservera des missions transversales à l'université de Bourgogne.

Une cérémonie d'accueil de Mme HARLY et d'hommage à M. NARVAEZ sera organisée le 8 janvier 2013.

Le Président se réjouit du recrutement de M. Christophe MONNY au Rectorat de Besançon en tant que responsable de la Division des Personnels Enseignants à compter du 2 janvier 2013. Le Président félicite M. MONNY pour cette évolution de carrière.

A l'issue du conseil de gestion des Editions Universitaires de Dijon (EUD), M. Hervé DUCHENE, professeur d'histoire, a été nommé en tant que directeur des EUD à partir du 2 janvier 2013, en remplacement de M. Jacques POIRIER. Le Président remercie M. POIRIER pour son travail au service des EUD ainsi que M. Jean-Luc GERRER pour avoir assuré l'intérim.

Le Président fait part de deux décisions judiciaires. La première, rendue par le tribunal administratif de Paris, annule les élections étudiantes au CNESER. Après parution d'un nouveau décret, de nouvelles élections seront organisées pour permettre à ce conseil de siéger.

La seconde, concerne l'association Ad'Kamera. La liquidation judiciaire n'a pas été prononcée, la justice a considéré que le projet était viable et permis l'étalement de la dette sur une période de 10 ans. Le Président se félicite de la poursuite des activités de l'association et de la sage décision prise par le CA du 21 novembre concernant le versement d'une subvention.

Remerciements à Mme FULON, responsable du service central de la scolarité et à M. DEBEAUFORT, vice-président délégué aux formations technologiques et professionnelles, pour avoir œuvré, en collaboration avec le Rectorat, à la réouverture du site web destiné à la collecte de la taxe d'apprentissage. Cette collecte porte sur un montant d'environ 2M€ et représente un enjeu important pour l'établissement.

Le Président fait état d'un courrier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'ouverture, dans le cadre de la loi Sauvadet, d'une campagne de titularisation des agents contractuels. Chaque agent éligible dans le dispositif aura la possibilité d'être titularisé par concours entre 2013 et 2016. 73 agents sont concernés à l'uB, 19 recrutements seront à organiser en 2013. La répartition par grands groupes d'emplois doit être saisie sur l'application du ministère pour le 21 décembre. Le Comité technique se réunira le 20 décembre pour émettre un avis sur la proposition qui sera ensuite débattue au sein d'un CA extraordinaire début janvier 2013.

Le Président prend connaissance, au cours du CA, de la dotation ministérielle pour 2013 et en fait part aux membres du CA. En hausse de 1,98%, elle s'établira à 183 315 M€, elle était de 179 750 M€ en 2012.

La dernière information porte sur la décision de l'Etat de réduire à 18 le contingent de concessions de logement attribuées à l'uB par nécessité absolue de service (NAS). Suite à la demande faite par l'uB pour augmenter ce contingent, le Président informe de la réponse du ministère confirmant cette décision. En revanche, la mise en œuvre du nouveau dispositif a été repoussée du 1^{er} septembre 2013 au 1^{er} septembre 2015.

M. JULES souhaite revenir sur l'évolution de la loi sur la gouvernance des universités et demande des précisions sur la future structure « Université de Bourgogne/Université de Franche-Comté » et le devenir de l'EPCS prévu.

Le Président explique que la discussion ne portera plus sur un EPCS mais sur une « grande université ». Le cadre juridique retenu serait plutôt le fédéralisme, dispositif plus souple et permettant l'intégration des écoles d'ingénieurs et de management de Bourgogne et Franche-Comté. La fusion, synonyme d'un seul établissement et d'un CA unique, est trop rigide et pas acceptable. Quant au confédéralisme, peu ambitieux, il ne permettrait pas une intégration suffisante, chaque établissement gardant sa personne morale. En termes de calendrier, la nouvelle loi sera soumise au Parlement en juin ou juillet 2013 et les décrets d'application attendus en début d'automne. Le dépôt des statuts et la création de la nouvelle entité pourraient avoir lieu au 1^{er} semestre 2014.

Le CA conjoint du 12 février 2013 sera maintenu. Il permettra, à l'issue des débats qui auront eu lieu dans chaque établissement de décider du chemin commun à suivre.

M. JULES se félicite que le cadre de la fusion ne soit pas retenu et souligne l'ambigüité existante à ce sujet dans les média.

Le Président répond que ses propos sont sans ambigüité mais la complexité du sujet peut engendrer des incompréhensions ou des interprétations. Il réaffirme être favorable au rapprochement avec la Franche-Comté mais pas à la fusion. Il ajoute qu'un cadre fédéral intelligent et partagé permettra de développer une stratégie de recherche ambitieuse pour les deux universités.

Concernant les titularisations des agents contractuels, M. JULES souhaite avoir des précisions quant aux supports de postes.

- M. NARVAEZ présente les deux instruments dont disposera l'uB. Tout d'abord, réserver un certain nombre de postes vacants du socle d'emplois et les offrir au recrutement Sauvadet. Cependant, il ne sera pas possible de dégager 19 supports budgétaires, il faudra donc utiliser des postes parmi les 2512 du plafond 1.
- 65 d'entre eux, destinés à compenser la sous-dotation de l'Etat n'ont pas de support budgétaire. Les emplois offerts aux concours seront pris sur cette enveloppe, le ministère devant alors créer des supports budgétaires, probablement sous forme d'emplois gagés. Ce dispositif avait déjà été utilisé, il y a quelques années lors de la mise en place de la loi Sapin.
- M. NARVAEZ rappelle qu'un poste gagé est un vrai support budgétaire mais la couverture financière est assurée par les ressources propres de l'établissement. Les ressources propres étant constituées par la subvention pour charge de service public auxquelles s'ajoutent les ressources tirées de l'activité de l'établissement. Les personnels recrutés sur postes gagés peuvent ensuite occuper des postes de la dotation, au fur et à mesure qu'ils se libèrent.
- M. NARVAEZ indique que le ministère adoptera probablement cette solution mais sans certitude pour l'instant.
- M. ROLLIN demande si la commission précarité de l'uB, récemment créée, sera saisie sur ce point. Conscient des contraintes de délai de cette première campagne, il souhaite qu'elle soit consultée pour les prochaines.

Le Président confirme que le calendrier ne le permettra probablement pas pour cette année mais donne son accord pour les campagnes à venir.

II. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 novembre 2012

Reporté à un conseil ultérieur

III. Rapport annuel d'activité présenté par le Président

En introduction de la présentation du Rapport annuel d'activité de l'Université, le Président rappelle que ce document politique reflète l'activité de l'équipe de gouvernance depuis le mois de juillet 2012 et les grandes orientations prises. Il sera porté à la connaissance de la communauté universitaire, de la société civile et des partenaires publics et privés de l'uB.

Organisation, fonctionnement, ressources humaines et budget

En termes d'organisation et de fonctionnement, l'accent a été mis sur la concertation.

Le dialogue a été engagé dès juillet avec les organisations syndicales sur la politique indemnitaire des personnels BIATSS et l'évolution de carrière des personnels contractuels.

Le dialogue s'est poursuivi avec les directeurs de composantes et de laboratoires à travers deux conférences au cours desquelles les questions et préoccupations de chacun ont pu être abordées librement.

L'organisation des pré-assises de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a permis le dialogue à tous les niveaux et auprès de toutes les communautés. Il se poursuivra dans le cadre des 15 réunions publiques organisées début 2013.

La mise en place d'un calendrier annuel des dates clés, porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté universitaire, a également contribué à l'amélioration de la concertation.

Le Président souligne la confiance témoignée et le dialogue constructif qui s'est instauré au cours de ces rencontres.

La mise en place des états généraux de simplification administrative, qui sous la responsabilité de Mme GERRER, auront pour objectif d'améliorer le dialogue entre les services généraux et les composantes et éviter les « lourdeurs » administratives.

En matière de ressources humaines,

Les métiers BIATSS ont été replacés au centre de la politique de l'établissement et 10 postes ont été créés.

Le plan de prévention des risques psycho-sociaux est en préparation, sous la direction de M. MERCIER.

La proposition portant sur la politique indemnitaire est en cours de finalisation et la discussion sur les carrières des personnels contractuels a démarré.

Enfin, au titre de 2012, un effort important a été consenti pour la prime de fin d'année portée à 400€ contre 250€ en 2011 et la prime d'investissement personnel portée à 250€ contre 150€. La prime d'encadrement a également été majorée et répartie à partir de critères transparents. La bonne gestion de l'Etablissement a rendu possible cet effort financier.

En ce qui concerne le budget,

la situation financière est maîtrisée grâce au travail et aux efforts consentis par l'ensemble de la communauté universitaire. Le budget 2013 qui se présente dans un cadre contraint privilégie certaines options telles le financement de la nouvelle offre de formation tenant compte d'une augmentation de 9000 h, le soutien aux composantes et aux laboratoires, le financement d'actions majeures d'investissement dans les domaines informatiques et d'entretien du patrimoine immobilier.

En matière de budget et d'emplois, une démarche pluriannuelle pour les 3 ans à venir permettra de développer une véritable politique et de porter des projets significatifs.

Partenariats au niveau du Grand campus et des sites territoriaux de l'uB

Les réunions Grand campus ont été relancées avec tous les partenaires de l'uB (CHU, organismes de recherche...). Elles sont le cadre de débats portant sur des questions politiques mais également des questions concrètes qui préfigurent des actions communes au service de l'ensemble du Grand campus.

La volonté de développer le numérique a été affirmée par le vote, début décembre, du schéma d'orientation des systèmes d'information de l'uB et de la grande université Bourgogne/Franche-Comté.

Le travail sur la politique de sites a permis de réaffirmer que l'uB a une ambition forte pour les campus territoriaux. Le Président s'est rendu sur tous les sites (sauf Mâcon) et a rencontré les responsables politiques qui reçoivent très positivement les projets de futurs campus, véritables sites géographiques dans leur ville.

La création d'un PPI « Investissement et maintenance des sites territoriaux » permettra d'identifier les masses financières qui serviront à compléter la dotation de ces sites. Une véritable identité scientifique sera donnée aux sites territoriaux. Par exemple, à l'IUT Auxerre, sera mis en place un département génie civil, puis, dans 2 ans, une filière d'ingénieur par alternance à l'ITII sur les métiers du bâtiment. Ainsi, la filière bâtiment donnera au site d'Auxerre une véritable identité scientifique territoriale.

En matière d'emplois, un poste de maître de conférences a été affecté à l'IUFM de Nevers et, dans le cadre du plan emplois licence, sur les 12 postes créés à l'uB, un poste sera créé à l'ISAT et un au centre Condorcet.

Dans le domaine de la formation

Le financement de la nouvelle offre de formation a été assuré.

La construction d'un projet sur l'offre de formation de masters en langue anglaise est engagée. Approuvé à l'unanimité par le CEVU, il sera prochainement soumis au vote du CA.

Les évolutions impulsées dans le domaine du plan d'équipements pédagogiques permettront de regrouper et d'optimiser les acquisitions.

La mise en place d'un second concours pour le recrutement d'enseignants à la rentrée 2014 a également représenté un important travail.

Quant à la réussite en licence, ce point fait l'objet d'une priorité pour l'uB. Il sera développé ultérieurement.

Dans le domaine de la recherche

La réflexion engagée avec le Conseil scientifique, en collaboration avec l'université de Franche-Comté, sur le périmètre des écoles doctorales permettra de cohabiliter les établissements sur les deux sites Bourgogne et Franche-Comté.

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques dans les domaines de la Formation et de la Recherche, la définition des profils de postes permettra d'optimiser au mieux le lien entre les deux missions. Cette logique a conduit, dans un certain nombre de situations où les profils de postes proposés en campagne d'emploi ne permettaient pas d'atteindre cet objectif, à geler les postes pour permettre une année supplémentaire de réflexion. Ces postes seront remis à la discussion et au recrutement l'année prochaine.

L'année 2012 a également vu la simplification du bonus qualité-recherche et de l'appel à projets pour le Préciput ANR, confié dorénavant aux unités qui ont des programmes ANR.

Dans un contexte budgétaire contraint, le choix a été fait de maintenir les niveaux de crédits dédiés à la recherche afin de favoriser une recherche de qualité au sein de l'uB.

La politique de valorisation

a permis de soutenir financièrement le dispositif Synerginov dans l'attente de la création de la SATT en avril prochain et ce afin d'éviter les fuites de compétences.

Dans le contexte économique international actuel, l'importance des problématiques d'intelligence économique, notamment en matière de sécurité des systèmes de l'information, a conduit l'uB à mettre en place un cycle de conférences pour sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire.

En matière d'ouverture sur le monde économique, une attention particulière a été apportée au renforcement des relations et des partenariats avec les entreprises. Le développement des conventionnements avec les branches professionnelles et l'accent mis sur les entrepreunariales sont des actions indispensables aux formations professionnelles et technologiques.

Enfin, dans le domaine de la vie étudiante et des campus,

la politique de soutien aux associations étudiantes a été réaffirmée.

La réouverture de la cafétéria Droit Lettres s'est organisée dans des délais très courts.

Le nouveau plan de circulation a été adopté, sans problème majeur, par la communauté universitaire.

2013 verra le lancement du « plan vert » relatif au développement durable et l'uB ambitionne d'être un des premiers campus à obtenir ce label.

Deux grands chantiers sont programmés sur 2013 :

- la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education, dossier transversal qui concerne toute la communauté universitaire et présente des enjeux majeurs,
- la mise en place de la politique de « spécialisation intelligente ». Afin d'optimiser la recherche et l'obtention de crédits FEDER, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche devront se différencier autour de grands thèmes d'excellence reconnus à l'échelle européenne. A partir de 2014, ces crédits ne seront attribués qu'à des grands thèmes scientifiques reconnus et validés en partenariat par les universités, les régions et l'Etat.

Le Président fait part de la création d'une rubrique « Distinctions » sur le site de l'uB sur lequel les réussites et les récompenses obtenues par les membres de l'uB sont portées à la connaissance de l'ensemble de la communauté.

M. JULES souhaite prendre du recul par rapport à la politique menée depuis 5 mois avant de pouvoir se prononcer sur ce rapport d'activité. De plus, étant donné son désaccord sur certains points, il annonce son souhait de s'abstenir sur ce vote.

Le Président fait remarquer que c'est la première fois qu'un rapport d'activité est présenté. Cette procédure légale offre la possibilité d'exprimer son opinion, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M. JULES reconnaît le bien fondé de l'existence et de la diffusion de ce document mais réitère son souhait d'attendre le bilan d'un an de présidence pour se prononcer.

Le rapport moral est approuvé

20 pour, 5 abstentions

Au nom de l'équipe de gouvernance, le Président remercie les membres du CA pour leur confiance témoignée.

IV. Questions financières

1. Rapport Annuel de Performance 2011 (RAP)

M. DELMAS informe les membres du CA que ce RAP 2011 aurait dû être annexé au compte financier, comme le prévoit l'article 48 du décret financier. Cependant, plusieurs raisons structurelles n'ont pas permis de le finaliser à temps, ce qui explique cette présentation aujourd'hui. Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

2. Composition de la sous-commission du Budget et des Investissements et élection de 3 membres du CA dont 1 représentant des étudiants

M. DELMAS rappelle que lors du CA du 21 novembre 2012, les caractéristiques de la souscommission aux investissements ont été présentées. Il convient aujourd'hui d'arrêter sa composition et d'en désigner les membres. Elle est composée de 11 membres : 3 représentants du CA, à désigner aujourd'hui, dont 1 étudiant, 1 représentant du CS et 1 représentant du CEVU. Le vice-président finances et les 5 vice-présidents concernés par les PPIs transversaux appartiennent es qualité à cette sous-commission.

- M. BACCON souligne que les représentants étudiants au CA étant élus pour deux ans, le mandat du représentant étudiant au sein de cette sous-commission se terminera plus tôt que ceux des autres membres. Il faudra donc penser à son renouvellement.
- M. ROLLIN s'interroge sur l'utilité de cette sous-commission étant donné qu'elle sera composée de 11 membres dont 6 appartenant à l'équipe de gouvernance. Ce qui, au départ, avait été présenté comme un moyen plus démocratique d'avoir un regard sur les investissements de l'uB ne devient-il pas uniquement une façon d'approuver ou non les investissements décidés.
- M. DELMAS explique que les 5 vice-présidents instruiront les PPIs dépendant de leur domaine d'activité ce qui facilitera le travail de la commission des finances. Le processus démocratique aura lieu lorsque cette sous-commission rendra compte de son travail à la commission des finances. De plus, elle ne travaillera pas uniquement sur les PPIs mais également sur l'aide à la maintenance pour les plates-formes.
- M. JULES revient à l'origine de cette sous-commission, évoquée au moment de mettre en place l'amortissement. Elle devait s'assurer de la capacité d'amortissement des composantes souhaitant investir. D'autres prérogatives sont maintenant ajoutées. Dans la mesure où cette structure aura pour but d'acter la mise en œuvre de la politique de l'équipe de gouvernance, M. JULES considère cohérent que les membres soient désignés par l'équipe de gouvernance. Cette analyse justifie son souhait de ne pas prendre part au vote.

Le Président annonce le 1^{er} vote portant sur la structure de la sous-commission, la désignation des membres fera l'objet d'un second vote.

20 pour, 2 contre, 3 refus de prendre part au vote

M. DELMAS communique les noms des représentants désignés par le CS et le CEVU :

CS : Madame Monique DUMAS, PR

· CEVU : M. Pierre BEDU : étudiant

Les membres du CA candidats pour siéger dans cette sous-commission sont :

- Thomas MONNET-POUPON, étudiant
- Marie-Geneviève GERRER, maître de conférences
- Laurent BRACHAIS, maître de conférences

Le Président remercie les candidats et insiste sur le rôle important de cette sous-commission. Toutes ces décisions financières lourdes sont actuellement prises par un trio, DGS, Directrice du pôle finances et VP finances. L'idée est de mettre plus de collégialité dans la prise de décisions qui, à ce stade, n'est pas politique.

Vote sur les candidats membres du CA

20 Pour, 5 Refus de prendre part au vote

V. <u>Vote du budget 2013, du plafond d'emplois, des Programmes Pluriannuels</u> d'Investissement (PPIs) et du Projet Annuel de Performance et du dispositif de reports

1. Actualisation des PPIs

M. DELMAS présente les PPIs :

- 3 PPIs pour la DSI (plate-forme des services numériques, services numériques, infrastructures réseau) soit un total de 1 197 398€.
- 5 PPIs pour le Pôle patrimoine (construction MSH, Sciences Gabriel, restructuration B1 et B3 médecine, chaufferie centrale) soit un total de 26 690129€,
- 5 PPIs transversaux ouverts en DBM4 (infrastructures numériques, sites territoriaux, modernisation des travaux pratiques, infrastructures sportives, projets innovants) soit un total de 1 500 000€.
- 3 PPIs de composantes (portoirs ventilés, site Le Creusot, spectrométrie de masse) soit un total de 400 296€.

Mme MARSEAULT fait part de sa difficulté à suivre les explications du fait de l'utilisation d'acronymes et demande qu'ils soient expliqués.

M. DELMAS précise que l'actualisation de ces PPIs représente globalement 29,787 M€ et qu'il n'a pas été demandé d'ouverture de nouveau programme. L'autorisation, au titre de 2013, porte donc sur la mise à jour des crédits de paiement : 425 797€ ouverts en dépenses et 271 245€ ouverts en recettes. En l'absence de nouvelle actualisation sur les exercices 2014 et suivants, les dépenses pourraient s'élever à 10 221 302€ et les recettes à 10 458 943€.

Unanimité (25 pour)

2. Nouveau dispositif pour les reports de PPIs et de conventions pluriannuelles de recherche

M. DELMAS précise que l'article 7 du décret financier prévoit que l'ordonnateur peut reporter sur l'exercice budgétaire suivant, tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels d'investissement (PPIs) et des contrats de recherche pluriannuels en cours. Ce dispositif, plus conforme aux textes que la pratique actuelle, permettra de ne pas attendre les inscriptions en DBM2 et pourrait être appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, étant précisé que le montant des reports sera porté à la connaissance du 1^{er} CA de l'année 2013.

Unanimité (25 pour)

3. Plafond d'emplois

- M. DELMAS demande aux membres du CA de se prononcer sur le maintien du plafond global des emplois fixé, depuis le vote de la DBM4 de 2012, à :
- 2 512 (Equivalent Temps Plein Travaillé) ETPT pour le plafond 1 (sans les 12 postes créés)
- 360 ETPT pour le plafond 2.
- M. de MESNARD fait remarquer que, sur les 2 512 postes du plafond 1, 1 547 sont des postes d'enseignants-chercheurs ce qui représente 1 enseignant pour 15 étudiants. La comparaison avec les moyens de certaines universités étrangères qui ont un ratio de 1 pour 1, affiche la faiblesse de l'Université française.

Mme MARSEAULT demande s'il est opportun d'établir des comparaisons, l'uB ne pouvant pas se mesurer avec les grandes universités mondiales : « on est dans deux mondes différents ».

Le Président ajoute que l'uB n'a pas l'ambition de candidater sur des classements tels que « Shanghai » ou « Scimago ».

M. de MESNARD précise que malheureusement il n'est pas nécessaire de candidater pour figurer dans ces classements.

Le Président souligne que ce plafond d'emplois ne tient pas compte des 12 emplois supplémentaires.

Unanimité (25 pour)

4. Budget primitif 2013

- M. DELMAS précise que le budget 2013 se caractérise par l'absence d'inscription des crédits inhérents aux conventions de recherche et aux PPIs qui feront l'objet d'un report à l'issue des opérations de clôture, d'où, par rapport à 2012 :
- la baisse des inscriptions de budget primitif à budget primitif de 1,34%,
- le faible niveau des inscriptions de la section d'investissement (-82,95%)
- la contribution au fonds de roulement de 3,5M€.

La ventilation globale des dépenses fait apparaître :

- une légère augmentation de la part « personnel » de 75 à 80%,
- une stabilité de la part « fonctionnement » s'élevant à 20% contre 19% en 2012,
- et une baisse de la part « investissement » de 5 à 1% justifiée par l'absence d'inscription des reports de conventions et de PPIs.

<u>En 1^{ère} section</u> (fonctionnement), l'évolution (dépenses et recettes) est homogène, il n'y a pas d'effet « ciseau » caractéristique d'une augmentation plus rapide des dépenses par rapport aux recettes.

a) Recettes:

- la somme des crédits issus de la Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) et de la délégation du socle de masse salariale s'établit à :186 087 620€ auxquels il convient d'ajouter 2,093 M€ de subventions concernant la compensation de la défiscalisation d'heures complémentaires et 1,2 M€ de conventions de recherche et certaines actions spécifiques ;
- la somme des crédits issus des subventions d'exploitation s'élève à 13 334 621€.
- les autres recettes attendues (ventes et prestations de service, produits financiers, produits exceptionnels et autres produits de gestion courante) sont globalement constantes et s'élèvent à 21 804 160€.

b) Dépenses :

Le poids de chaque masse reste stable.

- masse salariale: 179 960 020 € (80,63% des dépenses) en légère augmentation de 2,71 % par rapport à 2012. La progression s'explique en partie par l'évolution du taux du Compte d'Affectation Spéciale Pensions (CAS Pensions), la prise en compte du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) et l'évolution du nombre d'heures complémentaires compte tenu de la nouvelle offre de formation.
- Plafond 1 : 2 512 postes dont 1 547 postes d'enseignants/enseignants chercheurs et 964,40 BIATSS Plafond 2 : 360 postes.
- charges de fonctionnement : 43 226 902 € soit 19,37% des dépenses.
- la charge de l'amortissement s'élève à 4 894 927 €. Ajoutée au résultat prévisionnel, elle détermine la capacité d'autofinancement prévisionnelle de l'exercice.

La capacité d'autofinancement (CAF) prévisionnelle s'élève à 5 027 736€, en diminution par rapport à 2012 (7 106 426€).

En 2^e section (investissements)

La 2^e section est en très forte diminution par rapport à 2012 (-80,33%).

La CAF prévisionnelle diminue de 29,25%, toutefois, son montant de 5 M€ représente 2,3 fois les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 2,2 M€ et entraîne donc l'augmentation prévisionnelle du fonds de roulement de 3,494 M€.

- a) Recettes: 674 035€ auxquelles s'ajoute la CAF dégagée en 1ère section soit un total de 5 701 771€.
- b) Dépenses : 2 206 844€. Compte-tenu du mode de construction du budget 2013 et de la variabilité très importante des opérations programmées d'une année sur l'autre, les comparaisons annuelles ne sont pas pertinentes.

En conclusion, M. DELMAS précise que le 4 décembre, l'uB a reçu une circulaire concernant les modalités d'application du nouveau cadre de la gestion budgétaire (GBCP). Elle précise que l'exercice 2013 constituant la première année d'application du décret, les nouveaux états présentant le budget sous forme d'autorisation d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), pouvaient ne pas être produits dès le vote du budget primitif. En effet, compte tenu de la date de publication du décret, la présentation de ces tableaux peut être réalisée à l'occasion d'une décision modificative début 2013.

M. de MESMARD s'interroge sur l'affirmation faite quant à la stabilité des crédits de fonctionnement alors qu'ils sont en baisse de 5% voire même 7% si l'on tient compte de l'inflation.

Mme GIGAREL répond que la stabilité s'applique à l'équilibre entre les masses, masse salariale et autres dépenses de fonctionnement. Le report des contrats de recherche n'affecte pas la structure budgétaire de la section de fonctionnement.

M. JULES a analysé ce budget en distinguant 3 grands pôles :

- services techniques,
- services centraux, généraux et communs,
- UFR, écoles et instituts

et a comparé l'évolution des grandes masses depuis 2005.

En 2005, la part reversée aux UFR représentait 44,77 % des crédits hors masse salariale, les services centraux et communs bénéficiaient de 30,36 % et les services techniques de 25 %.

En 2008, les pourcentages sont respectivement de 42,72 %, 32 % et 24,4 %. Les UFR c'està-dire le cœur du métier représentent le 1^{er} poste du budget de l'uB.

En 2012, les pourcentages sont de 34,5 %, 40,52 % et 15,5 % ; la part attribuée aux UFR devient le 2^e poste.

En 2013, les pourcentages sont de 32,31 %, 42,15 % 16,35 %. M. JULES fait remarquer qu'on assiste à une dérive, le cœur de métier reçoit désormais moins que l'administration, la logistique, c'est-à-dire à ce qui sert à faire fonctionner ce cœur de métier. La quasi stabilité de la dotation et l'augmentation des coûts fait que la part dédiée à l'enseignement devient minoritaire. M. JULES constate que les transferts de l'Etat vers l'uB sont la cause de cet état de fait et ne remet pas en cause la gestion de l'équipe de gouvernance.

En ce qui concerne la masse salariale, il souhaite avoir des précisions sur le Glissement Vieillissement Technicité (GVT). L'an dernier, il s'est élevé à 900 000€ avec une compensation de l'Etat de 700 000€, qu'en est-il cette année ? L'Etat a également transféré la masse salariale ainsi que les prestations sociales, qu'en est-il de la compensation de l'Etat ?

M. JULES s'adresse au représentant de madame la Rectrice pour lui demander de faire « remonter » ce problème et ajoute « si l'on ne dit rien, il va être dit : il n'y a pas de problème à l'uB, ce qui serait un comble ». L'uB a des finances à peu près saines, si l'Etat accorde des financements supplémentaires, ils le seront en faveur des universités qui ont des problèmes financiers et l'uB n'aura rien. La dotation aux composantes diminue. Elle était en 2012 de 11 777 786€ et sera en 2013 de 11 626 085€. La contrainte a des limites. L'uB continuera-t-elle à compenser l'amortissement ? Pour faire entendre son mécontentement, M. JULES émettra un vote négatif sur ce budget.

M. DELMAS répond que pour l'instant, il n'y a pas d'informations concernant le GVT. Quand on observe les grandes masses, il est vrai qu'en pourcentage, la part revenant aux services centraux augmente légèrement mais en ce qui concerne les UFR et instituts, il faut apporter une modulation tenant compte du fait que seront pris en charge en centrale les amortissements (enveloppe de 400 000€, versée en début d'année et supérieure de 100 000€ par rapport à 2012), la prise en charge des comités de sélection (100 000€) et une enveloppe de 100 000€ pour les heures complémentaires. Les crédits à répartir sont également à ajouter aux UFR.

M. de MESNARD fait part de son désaccord sur les comités de sélection, expliquant que les 100 000€ compensent des frais et ne représentent pas un apport supplémentaire qui permettrait aux composantes de mieux fonctionner.

M. DELMAS et Mme GERRER expliquent que c'est une prise en charge qui ne sera pas à payer par les composantes.

M. JULES ajoute que les crédits à répartir et les 100 000€ des comités de sélection ne compensent pas la baisse de la part accordée aux composantes. La dotation augmente de 1,98% alors que dans le même temps, l'Etat demande de faire passer la réserve de précaution de 400 000€ à 1M€. Cette réserve est à inscrire dans les recettes mais représente une somme que l'uB ne reçoit pas. Si l'on tient compte de l'inflation, la dotation de l'Etat est moindre qu'en 2012.

Mme GIGAREL explique qu'effectivement la réserve de précaution avait été fixée au budget primitif de 2012 à 400 000€. En juillet, elle a été portée à 864 840€. Pour le budget primitif 2013, considérant qu'elle avait vocation à évoluer, elle pourrait atteindre raisonnablement 1M€. Aujourd'hui, une dépêche de l'AEF informe que pour les universités, elle sera en 2013, deux fois moins élevée qu'en 2012 donc s'établirait à 400/500 000€. Pour en revenir aux crédits accordés aux composantes, Mme GIGAREL précise que si l'on ajoute aux 11 377 000€ les 100 000€ des comités de sélection + 400 000€ d'amortissements + les crédits à répartir, l'augmentation est réelle.

M. JULES fait remarquer qu'au budget primitif de 2012, les 470 000€ de crédits à répartir n'étaient pas intégrés, la base était donc supérieure. Si l'on compare de budget primitif à budget primitif, il y a une diminution et cela n'explique pas qu'en 10 ans, la part réservée au cœur de métier soit passée de 44,7 à 32%. Il déplore que l'Etat fasse peser de plus en plus de charges sur l'administration.

M. de MESNARD ajoute que l'évolution présentée par M. JULES ne pourra que s'accentuer à l'avenir en raison des coûts inhérents à l'entretien des bâtiments vieillissants. Il faudra veiller à ce que la part réservée au cœur de métier et à la recherche ne devienne pas insignifiante. Cette évolution inquiétante n'est pas le fait de l'actuelle équipe de gouvernance. C'est une évolution lente qui a pris naissance avec la LRU et qui doit également être observée dans d'autres universités.

Le Président soumet au vote le budget 2013.

19 pour, 5 contre, 1 abstention

5. M. DELMAS présente le Projet Annuel de Performance (PAP).

Le PAP est détaillé par grandes fonctions :

Formation initiale et continue.

L'objectif général est d'assurer le financement des dispositifs pédagogiques nouveaux et transversaux, la charge pédagogique des diplômes nationaux, tout en maîtrisant les heures complémentaires.

Les actions budgétées en 2013 représentent un total de 592 500€ et concernent :

- . Financement du Certificat Informatique et Internet de niveau 2 « enseignant », 20 000€,
- . Plan réussite en Licence 3, 125 000€.
- . Tutorat d'accompagnement, 125 000€,
- . Appel à projets PRES Formation, 50 000€,
- . Crédits de formation non fléchés à ventiler, 100 000€,
- . Cordées de la réussite, 5 000€,
- . Réserve « Heures complémentaires », 117 500€,
- . CLES, 50 000€.

Recherche Universitaire et Valorisation de la Recherche.

Objectif : augmenter le budget recherche dès le début du nouveau contrat 2012-2016, en portant l'ensemble des dépenses de recherche au-delà du seuil symbolique des 5M€. La stabilisation des crédits recherche est budgétée à 5 324 000€.

Ressources documentaires.

Objectif : permettre au SCD de mieux faire face à ses charges avec l'octroi d'un budget de 50 000€ pour le financement de la documentation électronique.

Patrimoine logistique.

Objectif : répondre aux besoins d'investissements devenus criant pour les systèmes d'information et pour le gros entretien du patrimoine immobilier, notamment par un prélèvement sur le fonds de roulement et un soutien aux campus délocalisés.

- . Augmentation du budget des services techniques universitaires de 225 000€,
- . Augmentation de dotation pour maintenance et fonctionnement général des bâtiments de l'IUT du Creusot de 8 200€,
- . Augmentation de dotation pour maintenance et fonctionnement général des bâtiments de l'IUT Dijon-Auxerre de 15 000€,

Total 248 000€

Technologies de l'information et de la communication :

augmentation du budget de la Direction des Systèmes d'information de 209 943€.

Vie étudiante.

Objectif : prendre en compte au titre du FSDIE, l'augmentation des droits d'inscription et l'évolution des effectifs étudiants. L'augmentation de la dotation FSDIE se chiffre à 397 000€.

Hygiène et sécurité.

Objectif : doter le service Hygiène et Sécurité des moyens d'élimination des déchets anciens.

- . Accompagnement, transformation CHS en CHSCT, + 7 000€
- . Evacuation des déchets radioactifs et spécifiques, + 16 500€
- . Evacuation des déchets dangereux, + 7 000€

Total + 30 500€

Autres actions d'intérêt général.

Objectif: prendre en compte les charges transversales nouvelles

- . Redevances AMUE, + 4 000€
- . Adhésion Université numérique juridique francophone. + 12 000 €
- . Adhésion Université Fédérale, + 12 500€
- . Adhésion Fondation de coopération scientifique du PRES, + 100 000€
- . Comité de sélection, + 100 000€
- . Budget communication, + 100 000€

Total : 328 500€

Politique des ressources humaines.

Objectif : poursuivre l'effort sur l'enveloppe consacrée à la politique indemnitaire des personnels titulaires, favoriser la situation des personnels contractuels

- . Amélioration du régime indemnitaire BIATSS et enseignants-chercheurs. + 282 000€
- . Passage des CDD 10 mois à 12 mois, + 120 000€

Total + 402 000 €

Politique d'amortissement.

Objectif: aide à la prise en charge par les composantes et services de la dotation aux amortissements 2013, + 400 000€

Le Projet Annuel de Performance représente un total de 7 982 643 €.

M. JULES demande si les 592 500€ du 1^{er} point « Formation initiale et continue » correspondent aux crédits à répartir que Mme GIGAREL réintégraient dans la dotation aux composantes et remarque que ce sont des crédits fléchés et donc ne concernent pas l'ensemble des composantes.

Mme GIGAREL répond que sa réponse prenait en compte une partie seulement de ces crédits soit 227 000€. Cette somme est dédiée aux heures complémentaires et à un éventuel besoin dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Le Président précise que ce rapport ne fait pas l'objet d'un vote. C'est un document d'information destiné à traduire le budget sous forme politique et à montrer comment le budget peut venir en appui d'un certain nombre d'actions.

VI. Remboursement des frais de mission, de déplacement et d'hébergement

Mme GERRER informe que ce point est reporté au Conseil d'Administration du 27 février 2013 afin d'apporter une correction au document présenté et le mettre en conformité avec la loi. Celleci ne permettant pas le plafonnement des remboursements des frais de déplacements.

En conséquence, le Président demande que soit soumis à l'approbation des membres du CA, la prolongation, jusqu'au 27 février 2013, du dispositif valide jusqu'au 31 décembre 2012.

La délibération adoptée lors du Conseil d'Administration du 8 décembre 2009 serait donc prorogée jusqu'au Conseil d'Administration du 27 février 2013.

Unanimité (25 pour)

VII. Compte-rendu des marchés passés en 2012

Mme MICHEL explique que le CA a délégué au Président son pouvoir d'approbation des contrats et conventions et notamment des marchés, sous réserve qu'un compte-rendu des marchés passés soit présenté, chaque année, aux membres du CA.

M. JULES fait remarquer que certains collègues critiquent le système des marchés en raison de dysfonctionnements ou de prix pratiqués plus élevés qu'hors marchés. Il demande quelle réponse leur apporter.

Mme MICHEL répond qu'il est impossible d'apporter une réponse globale. Il appartient aux personnes qui ont des interrogations ou des remarques à formuler de contacter le service des marchés. Les éléments d'explication leur seront fournis, des services annexes peuvent, par exemple, être inclus dans le marché, il faut éviter de comparer ce qui ne l'est peut être pas. S'il s'avère que les prix du marché sont trop élevés, des explications seront demandées au fournisseur. Ce compte-rendu ne fait pas l'objet d'un vote.

VIII. <u>Examen et vote de divers tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques et de propositions d'attribution de subventions,</u>

Les tarifs, budgets et droits d'inscription de colloques, les propositions d'attribution de subventions sont approuvés dans leur globalité :

Unanimité (25 pour)

IX. Sorties d'inventaires

M. MONNET-POUPON demande que soient proposés aux associations du campus, les matériels sortis des inventaires.

Mme CLERGET rapporte une réponse de Mme MANCIAUX précisant que cette disposition n'est possible pour le matériel informatique qu'en faveur des associations humanitaires ou de soutien scolaire.

- M. BACCON pense que la règlementation est différente dans le cas d'autres matériels.
- M. GENET répond que la règle donnée pour le matériel informatique s'applique également aux autres éléments d'actif et la fera préciser par le service des Domaines.

Les sorties d'inventaires :

- UFR : IUT LE CREUSOT Véhicule de service :

Marque: Fourgon RENAULT

Date de 1^{ère} mise en circulation : 04/10/1993

Date d'achat : 24/11/1997 Immatriculation : 71N-2546A KM compteur : 87 288

- UFR : Sciences et Techniques
 - Mobiliers divers IMB:
 - * 1 imprimante HP laseriet 2100M
 - * 2 armoires en bois (2 portes)
 - * 1 grande armoire en bois (3 portes)
 - * 2 armoires métalliques (2 portes coulissantes)
 - * 1 meuble bas en bois (2 portes coulissantes)
 - * 3 bureaux en bois (5 tiroirs)
 - * 3 bureaux métalliques (5 tiroirs)
 - * 2 bureaux métalliques (2 tiroirs)
 - * 1 bureau métallique (5 tiroirs)
 - * 1 bureau en mélaminé blanc (5 portes)
 - * 1 grande table marron en mélaminé
 - * 1 petite table métallique
 - * 5 petites tables en mélaminé marron
 - * 4 fauteuils en tissu
 - 2 chaises en plastique
 - * 3 chaises en bois

Photocopieur

* 1 copieur RICOH FT 4215 (1995) Date d'achat 1995

sont approuvées :

Unanimité (25 pour)

X. Information sur le contrôle interne comptable, financier et budgétaire

M. GENET explique que son intervention fait suite à une demande des ministères de prendre en charge cette problématique et d'assurer la sensibilisation des personnels concernés.

M. GENET rappelle que les principes de la comptabilité que sont la sincérité, l'exhaustivité et l'annualité doivent avoir une dimension réelle et les commissaires aux comptes y veillent. Le contrôle interne doit permettre d'apporter aux commissaires aux comptes les moyens de se faire une opinion confortée dans le jugement de nos comptes et nous donner les moyens d'avoir des outils de management de qualité.

Le contrôle interne est l'ensemble des dispositifs formalisés et permanents choisis par l'encadrement, mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités financières et patrimoniales et donner une assurance raisonnable quant à l'atteinte de l'objectif de qualité des comptes, c'est-à-dire de leur fidélité à la réalité économique, patrimoniale et financière.

Le contrôle doit être mis en œuvre d'ici la fin 2012.

Sa mise en œuvre à partir des informations reçues des ministères ou des organes de tutelles, nécessite de dresser la cartographie des risques. Les moyens pour remédier aux risques doivent ensuite être matérialisés par un plan d'actions.

La cartographie réalisée au sein de l'uB a permis d'identifier trois domaines d'activités devant être sécurisés prioritairement dans leurs aspects comptables, financiers et budgétaires. Ils feront l'objet du contrôle interne mis en place en 2013 voire pour certains points pour la clôture des comptes de 2012 :

- Ressources humaines et particulièrement l'application optimale des mécanismes de rattachement à l'exercice
- Processus de la dépense et spécialement le respect des habilitations à l'acte d'achat à travers le logiciel SIFAC
- Processus des recettes et plus précisément la fluidité de l'émission des factures.

La proposition faite est de travailler sur cette architecture pour 2013. Celle-ci serait proposée au ministère dans les jours à venir.

Le Président relève le caractère essentiel de cette information et ajoute que la qualité des comptes gouverne en cascade l'ensemble des procédures de l'uB et sa capacité à sécuriser les fonctionnements.

XI. PRES Bourgogne Franche-Comté

Le Président annonce un point qui s'inscrit dans la continuité des deux précédents CA et concerne des mesures liées au rapprochement avec les partenaires de Franche-Comté et plus spécialement l'Université Fédérale. Les points 1 et 2 ont déjà fait l'objet d'un vote, dans les mêmes termes, au sein du CS, du CEVU et du CA de l'Université de Franche-Comté.

1. Services partagés

Le Président explique que la délibération portera sur la possibilité pour un enseignant ou enseignant-chercheur de l'uB d'accomplir une partie de son service à l'Université de Franche-Comté, en l'intégrant dans sa fiche de service, et réciproquement.

Le texte de la délibération soumise au CEVU et approuvé à l'unanimité est le suivant : « Intégration directe, dans le service statutaire des enseignants-chercheurs et des enseignants, des heures assurées à l'université de Franche-Comté ».

M. JULES demande si, jusqu'à présent, il était possible de passer une convention d'une université à une autre.

Le Président répond que rien n'était institutionnalisé et qu'il était possible de faire une convention par enseignant. Dorénavant il y aura une convention globale avec une régularisation financière en fin d'année en fonction des flux croisés entre les deux établissements.

Unanimité (25 pour)

2. Jurys de thèse et d'HDR

Le Président annonce que ce point concerne le volet Recherche du rapprochement Bourgogne Franche-Comté et acte le fait que les membres extérieurs des jurys de thèse ou d'HDR soient nécessairement extérieurs aux institutions de la future grande université. La conformité avec la loi précisant que les membres extérieurs doivent représenter 50% ou plus des membres d'un jury sera respectée.

Le Président lit le texte du vote présenté à Besançon et au Conseil scientifique : « Compte tenu de l'évolution du panorama de la Recherche en Bourgogne Franche-Comté et, en particulier, de la mise en place progressive de l'Université Fédérale, l'Université de Bourgogne décide, à l'instar de l'Université de Franche-Comté, de définir de manière plus précise la notion de « personnalité extérieure », en considérant que tout jury de thèse ou d'HDR doit inclure pour moitié au moins des personnalités extérieures aux établissements fondateurs du PRES. Par ailleurs, l'université de Bourgogne décide que les rapporteurs ne peuvent être désignés que parmi les personnalités extérieures au PRES ».

M. JULES fait part de sa réticence à s'exprimer aujourd'hui sur ces points. Il demande s'il n'est pas possible d'attendre la mise en place du « grand établissement » et sa structure juridique.

Le Président explique que la signification de cette décision est plus que symbolique. C'est une démarche de terrain qui donne du sens à ce qui se construit.

M. de MESNARD pense, ainsi qu'il l'a exprimé lors du dernier CA, que cette mesure aura pour conséquence la disparition des Bisontins dans les jurys de thèse.

Le Président répond que cette situation sera de la responsabilité des équipes car les conditions auront été créées pour que les rapprochements se fassent.

20 pour, 3 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

3. Comités de sélection

Le Président explique que ce point reprend la même architecture que le précédent et soumet le texte au vote : « Dans les comités de sélection, la moitié au moins des membres des comités de sélection sera désormais extérieure aux universités de Bourgogne et de Franche Comté ».

20 pour, 3 abstentions, 2 refus de prendre part au vote

XII. Questions liées à la valorisation de la recherche

Mme CHARRAUD présente les modifications de l'avenant à l'accord cadre entre l'université de Bourgogne et uB Filiale. La convention cadre signée en 2008 définissait les modalités de fonctionnement entre les deux partenaires. Arrivée à échéance, elle a fait l'objet d'un avenant de prolongation qui a permis d'intégrer des évolutions actées par les CA en 2009 et 2011. Deux nouvelles modifications liées à la gestion des contrats sont soumises aujourd'hui à l'approbation du CA.

1. Taux de frais de gestion

Initialement compris entre 8 et 11% selon les montants des contrats, il est désormais fixé à 11 %, quel que soit le montant du contrat de valorisation géré par Welience, taux équivalent à celui pratiqué par le CNRS.

Unanimité (25 pour)

2. Seuil d'exemption de signature

Il concerne le mandat de gestion dont dispose uB Filiale dans le cadre de la gestion de prestations. La convention initiale prévoyait que l'université cosigne les contrats uB Filiale avec une exception concernant les prestations de moins de 6 000€. Il est proposé de passer ce seuil à 15 000€.

Unanimité (25 pour)

XIII. Questions relatives aux ressources humaines

1. Le Président présente le document portant sur la rémunération des activités accessoires au titre de l'activité de formation, telles conférences exceptionnelles, corrections de copies, jurys de sélection. Le vote d'un barème a été présenté pour avis au CT du 29/11/12 et n'a pas suscité de désaccord.

Mme CLERGET précise que le paragraphe lié au jury de sélection pour le concours Geipi est supprimé car il fait l'objet d'une convention.

M. de MESNARD souhaite savoir quelle est la différence entre une conférence occasionnelle courante et une conférence exceptionnelle.

Mme SOTTY répond que les conférences exceptionnelles sont données par des personnalités dont la notoriété et le rayonnement sont reconnus au niveau international. Les conférences occasionnelles inédites sont données par des conférenciers dont la reconnaissance n'est pas nécessairement internationale. Les conférences occasionnelles courantes sont des conférences à très faible volume mises en œuvre dans les IUT ou dans d'autres composantes. Ce sont souvent des conférences très techniques délivrées par des professionnels. Leur volume est plafonné à 12h équivalent TD dans l'année.

M. de MESNARD demande ce qu'il en est des conférences qui se passent par exemple dans le cadre de la Semaine nationale de l'économie et de la gestion pour laquelle les associations étudiantes font venir un conférencier.

Mme SOTTY explique que ces conférences organisées par les UFR et participant à l'enseignement ne rentrent pas dans ce cadre.

Unanimité (25 pour)

2. Prime d'excellence scientifique 2013 : recours à l'instance nationale

Le Président rappelle que le jury de la « Prime d'excellence scientifique » peut être soit organisé dans le cadre d'une instance d'évaluation nationale soit localement dans le périmètre de l'université. Depuis quelques années, le choix avait été fait de recourir à une instance nationale. Cette possibilité qui devait s'arrêter cette année est prolongée d'un an.

Proposition est donc faite au CA d'avoir recours à cette instance nationale pour l'attribution de la Prime d'Excellence Scientifique 2013. Avis favorable du CT.

M. JULES fait part, en tant que représentant d'organisation syndicale, de son opposition au système de primes. Moyen de mise en concurrence des enseignants au sein de l'université, il

trouve le système déplorable. Il n'est pas demandé aux membres du CA de voter sur le principe mais sur la manière dont vont être évaluées les personnes qui candidatent. Nous proposons que ces primes soient globalisées et reversées comme complément de salaire à tous les enseignants-chercheurs. M. JULES demande quelle est l'enveloppe consacrée par l'uB à la redistribution de ces PES.

Le Président répond que la somme se situe entre 700 000 et 1M€.

M. JULES fait remarquer que la répartition de cette somme entre les 1 700 enseignants-chercheurs de l'uB compenserait la baisse du pouvoir d'achat. Pour signifier sa contestation quant à ce choix politique, M. JULES informe qu'il ne prendra pas part au vote.

La fin du recours à cette instance étant programmée, M. de MESNARD reste très inquiet sur le système de substitution.

Le Président partage cette opinion et pense qu'à l'avenir, il sera nécessaire de définir un périmètre de collaboration plus large que celui de l'uB et même plus large que le périmètre Bourgogne/Franche-Comté afin que l'évaluation se fasse avec beaucoup de rigueur. La réflexion est engagée.

Le Président soumet au vote la prolongation du recours à l'instance nationale.

20 pour, 5 refus de prendre part au vote

3. Proposition d'affectation des 12 emplois supplémentaires créés dans le cadre du Plan de réussite étudiante

Le Président rappelle le contexte dans lequel se situe cette délibération. Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la création de 5 000 emplois en 5 ans dans l'Enseignement supérieur et la Recherche dont 1 000 emplois pour la campagne 2013. Sur ces 1 000 emplois, 800 sont proposés à la création et 200 ne sont pas encore ventilés à ce jour. L'uB a bénéficié de 12 emplois qui s'inscrivent dans une politique de rééquilibrage entre les établissements sur-dotés et les établissements sous-dotés. 50 universités sur 80 ont bénéficié de cette mesure.

Deux critères ont été retenus pour les attributions. Le 1^{er}, comptant pour 2/3, correspond à la sous-dotation en emplois des établissements soit 117 emplois pour l'uB et à leur traduction en pourcentage soit 5 % des personnels pour l'uB. Le 2^e critère, retenu pour 1/3 correspond au ratio entre enseignants-chercheurs titulaires et nombre d'étudiants dans les établissements. Ce critère a été utilisé pour ventiler ces emplois au niveau des universités avec une typologie de sciences humaines et sociales et pour lesquelles ce ratio est particulièrement défavorable aux étudiants.

Par rapport aux autres universités, le Président considère équitable cette attribution de 12 emplois. A titre d'exemple, Angers a eu 35 postes mais avait un déficit de 450 postes.

Deux contraintes encadrent ce dossier. La première a une finalité politique et concerne la réussite en licence des étudiants et l'amélioration de leur orientation et de leur insertion professionnelle. La seconde est liée à la date imposée du 15 décembre pour transmettre la proposition d'affectation d'emplois. Si celle-ci est validée par le ministère, la concrétisation de cette mesure aura lieu dans le courant du mois de janvier.

La ventilation proposée par le ministère est d'1/3 d'emplois BIATSS, 1/3 d'emplois PRCE et 1/3 d'emplois de maîtres de conférences. La proposition de l'uB respecte cette ventilation. Le rationnel soumis au CEVU, au CS et au CT est le suivant :

 emplois BIATSS, 3 des 4 emplois vont venir en appui du futur grand pôle « orientation, études et vie étudiante, insertion professionnelle ». Ce pôle porte une ambition très forte en cohérence avec les priorités politiques affichées par le gouvernement.

- . 1 emploi d'ingénieur « orientation » pour le domaine SHS
- . 1 emploi d'ingénieur « pédagogie web » pour assurer la gestion du réseau uB Link et du portail web sur les formations et les métiers. Il sera également le 2^e webmaster de l'uB.
- . 1 emploi de technicien pour assurer un 1^{er} niveau d'accueil pour les étudiants et les orienter vers un spécialiste au niveau du pôle.
- . 1 emploi d'ingénieur qualiticien. L'assurance qualité et l'évaluation des enseignements vont devenir des objectifs majeurs pour les universités. L'ambition de l'uB est de créer un grand pôle « évaluation-assurance-qualité », structuré par l'ingénieur qualiticien. La partie concernant les enseignements sera assurée par le CIPE. Le bureau du développement durable et le service chargé de la sécurité des systèmes d'information intégreront ce pôle.

- PRAG/PRCE,

- . 3 emplois de PRAG d'anglais. L'objectif est de constituer un pôle « langues et cultures étrangères » dédié à l'enseignement des langues de communication en licence pour permettre aux étudiants d'avoir un enseignement, non pas par composante, mais par groupes de niveau et les amener à une certification CLES. Ceci est un objectif majeur pour l'insertion professionnelle des étudiants et pour l'image de l'uB. Ce projet sera déployé dans le cadre pluriannuel de création de postes. Il concernera toutes les composantes à travers l'obligation qu'elles auront d'aménager les emplois du temps des étudiants en fonction de ces groupes de niveau.
- .1 poste de PRAG de français (UFR Lettres et Philosophie) afin de pallier une maîtrise insuffisante de la langue française détectée chez de nombreux étudiants. Ce projet a également vocation à se déployer dans un cadre pluriannuel.
- Maîtres de conférences ciblés sur les secteurs accueillant des flux d'étudiants massifs et sous-encadrés au niveau de l'uB. Un geste très fort sera également fait à destination des sites territoriaux qui jouent un rôle important dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et dans l'animation socio-économique des bassins de vie. La volonté politique est de renforcer ces sites universitaires.
 - 1 poste en L1 de Droit à Dijon, «droit privé et sciences criminelles» 1^{ère} section (UFR Droit Dijon-CREDESPO)
 - . 1 poste en psychologie, 16ème section (UFR Sciences humaines-LEAD) ces deux filières accueillent des flux d'étudiants considérables et sont sous-encadrées,
 - . 1 poste « Droit public » pour la filière AES du centre Condorcet du Creusot, 2^{ème} section (UFR Droit, filière AES, Le Creusot, CREDESPO), formation assurée pour l'instant par des enseignants de Dijon,
 - . 1 poste à l'ISAT Nevers, « acoustique des transports» 60^{ème} section (ISAT Nevers-DRIVE) sous-encadrée et qui joue le rôle de tête de pont des Cordées de la réussite et donc de l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur.

Le CS a voté cette proposition par 15 voix pour, 1 voix contre, 17 abstentions ; unanimité de voix favorables au CEVU, 9 voix pour et 1 abstention au CT.

En ce qui concerne les postes BIATSS et PRAG, M. JULES fait remarquer la cohérence sur les postes positionnés en priorité sur l'insertion et la qualité, tout en faisant remarquer que le poste uB Link ne lui paraît pas une priorité. Il reconnaît l'existence d'un projet politique. Par contre, il pense que ce projet politique n'apparaît pas sur les postes de maîtres de conférences. Il cite un document distribué, il y a un an et demi lors d'une campagne d'emplois retraçant le nombre d'heures complémentaires par poste et, par composante, le ratio nombre de postes/étudiants. Ce document annonçait 166 h complémentaires par enseignant dans la filière gestion, d'autres filières semblent également sous-dotées. Il aurait peut être été opportun de faire d'autres choix.

M. MERCIER explique que dans le cadre de la réussite en licence, l'objectif est de donner des moyens aux filières qui accueillent un nombre d'étudiants très élevé en 1^{ère} année.

Mme VINTER explique qu'il ne faut pas considérer les heures complémentaires qui ne tiennent pas compte, par définition, des postes non pourvus. Si l'on prend l'exemple de la filière psycho, il y a 5 postes non pourvus et 5 postes d'ATER pour lesquels il n'y a pas non plus d'heures

complémentaires. Ce calcul ne prévaut que pour les filières qui ont un nombre d'enseignants suffisants.

Le Président fait part de son désaccord sur la remarque concernant les maîtres de conférences. Renforcer les filières Droit et psycho, secteurs les plus paupérisés de l'uB (sous-encadrés et grand flux d'étudiants) et renforcer les sites territoriaux, c'est un vrai projet politique.

M. JULES pense que sur les sites où il n'y a pas d'activité de recherche, l'enseignant sera seul et son intégration sera difficile. Il insiste pour que la personne soit prévenue, lors de son recrutement, de son attachement administratif au Creusot ou à Auxerre.

Le Président répond que lors de ses déplacements sur les sites délocalisés il ne ressent pas de problème d'intégration chez les enseignants. Il ajoute que le choix politique de défendre la territorialité est un enjeu majeur pour la Bourgogne et ce choix sera maintenu. La fiche de poste précisera l'attachement de ce poste au Creusot et ajoute que l'enseignant aura la possibilité de demander sa mutation dans guelques années s'il le désire.

M. THOMAS n'est pas d'accord avec l'analyse de M. JULES et donne des exemples d'intégration réussie sur des sites délocalisés. Des maîtres de conférences ont déjà été recrutés sur les sites délocalisés, ils faisaient leur service d'enseignement sur ces sites et participaient aux programmes de recherche des UFR à Dijon. Ils étaient peut-être isolés pour la partie enseignement mais ça fonctionnait très bien pour la recherche.

Mme VINTER ajoute que toutes les activités de recherche ne dépendent pas obligatoirement d'une appartenance à un groupe et ne nécessitent pas le recours à la technique, aux équipements ou plates-formes. Dans certains domaines, telles les sciences humaines, les activités de recherche se font de manière isolée. Il ne faut pas faire le pari d'avance que ces personnes ne feront pas de recherche.

M. de MESNARD réagit sur la certification CLES, il considère cette mesure positive pour les étudiants à condition qu'elle ne devienne pas un critère discriminatoire mais soit uniquement un plus leur permettant une meilleure insertion professionnelle.

Le Président confirme cet objectif et ajoute que la volonté est d'élever le niveau global des étudiants.

- M. BACCON, en tant que représentant étudiant, se félicite des décisions prises quant à la ventilation des postes notamment des emplois PRAG anglais, considérant le niveau insuffisant des étudiants mais ajoute qu'il ne faut pas que les autres langues soient oubliées.
- M. ROLLIN informe des modalités qui pourraient être mises en place dans les prochaines années pour permettre aux universités de choisir une autre répartition dans la ventilation des postes tout en respectant la masse salariale allouée. L'intégration des contractuels de catégorie C seraient également discutée. Il souhaite donc, si ces mesures se confirment, que cette répartition par 1/3 ne soit pas figée.

Le Président soumet ce plan à l'approbation du CA.

22 pour, 1 contre, 2 abstentions,

XIV. Informations sur le dispositif des EAP (Emplois d'Avenir Professeur)

Mme GERRER informe les membres du CA du dispositif des EAP. Ce dispositif mis en place par le gouvernement concerne les étudiants boursiers de la L2 au M1. Il s'agit d'un contrat de droit privé du rectorat ou d'un établissement pour 12 h de travail dans un collège ou un lycée contre une rémunération de 488 € bruts mensuels + bourse de service public de 217 € + bourse sur critères sociaux. 40 postes ont été attribués à l'académie de Dijon pour des disciplines déficitaires : mathématiques, lettres modernes, anglais, allemand. La décision a été prise avec le rectorat de réserver ces postes aux L3 tout en recevant les éventuelles candidatures de L2. Les étudiants viendront en appui aux enseignants de la discipline, et auront un tuteur en lien direct avec les

enseignants de la discipline à l'uB. Le Comité de sélection est composé de plusieurs membres dont des membres de l'uB: Président ou son représentant, doyens ou représentants des UFR concernés, IPR, responsables du rectorat, chefs d'établissements. Ces contrats entreront en vigueur au 1^{er} février. Une deuxième vague de recrutement sera organisée pour le 1^{er} septembre et élargie à d'autres disciplines.

M. ARNOULT remercie au nom de Madame la Rectrice d'avoir assuré le recrutement très contraint pour cette première vague. Il ajoute qu'à travers ce dispositif, l'objectif du gouvernement et de l'académie est de constituer un vivier d'enseignants dans un cursus ou les étudiants prendront le temps d'apprendre leur métier sur 3 ans.

XV. Rapport des travaux du CEVU du 6 décembre 2012

1. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 27 novembre 2012

M. WEGMANN donne connaissance du compte-rendu des rapports du CEVU.

Evaluation des Masters 1 de l'Université de Bourgogne en 2012-2013

Cette année seront évalués les masters 1 soit plus de 60 masters (hors masters métiers de l'enseignement et enseignement à distance) et 2800 étudiants. Les membres de la commission de la pédagogie ont travaillé sur l'élaboration du guestionnaire et les modalités d'administration.

Le CEVU a émis un avis favorable moins 2 abstentions sur les questionnaires et les modalités d'administration.

Unanimité (25 pour)

Paramétrages de l'application Post-Bac et organisation de la session 2013

Le calendrier relatif à l'application Post-Bac ouvre le 20 janvier 2013 et ferme le 20 mars 2013. Les demandes remontées par les composantes à la scolarité centrale sont les suivantes concernant la session 2013 :

- capacités d'accueil : 1100 en PACES (afin d'éviter les problèmes de listes complémentaires, un "surbooking" des données d'appels est à envisager notamment à la première phase d'admission Post Bac. Sur les 2e et 3e phases, les données d'appels seront à déterminer en fonction du nombre d'étudiants ayant répondu "oui définitif" et "oui mais"), 130 pour STAPS Le Creusot, 100 pour la Licence SLIC. L'UFR STAPS n'a pas fait remonter de demande de capacité d'accueil mais souhaite que la procédure complémentaire ne soit pas ouverte en septembre le cas échéant.
- orientation active : orientation pour tous en PACES, STAPS, SVTE, Sciences et Techniques, LEA et SLIC, orientation pour tous menée également pendant la procédure complémentaire pour Sciences et Techniques et SVTE. L'orientation sollicitée (à la demande du lycéen) est valable pour toutes les autres filières.
- sectorisation : STAPS pour le site du Creusot. Cela concerne les lycéens résidant dans la Nièvre et en Saône-et-Loire. Des dérogations peuvent être prononcées pour les situations particulières.

Le CEVU a émis un avis favorable.

Unanimité (25 pour)

Examen des partenariats internationaux

M. WEGMANN présente les deux projets diplômants. Le premier concerne l'UFR Sciences et Techniques et l'université de Biskra (Algérie) et permet d'envisager des cotutelles de thèses. Le deuxième projet concerne l'IUVV pour la licence Sciences de la Vigne et l'université de Maza en Argentine. trois à cinq étudiants seraient concernés et pourraient obtenir un co-diplôme dans le cadre de ce partenariat. Avis favorable du CEVU.

Unanimité (25 pour)

Création du D.U "Logistique durable" (IUT Chalon-sur-Saône).

Ce DU a vocation de former des professionnels responsables capables de développer des activités respectueuses de l'environnement et s'inscrivant dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises. Projet soutenu par le Grand Chalon.

Droits d'inscription de 2 000 à 2 400 €. Ouverture prévue pour septembre 2014. Projet adopté à l'unanimité par le CEVU.

Unanimité (25 pour)

Modifications de modalités de contrôle des connaissances

Ce point a été abordé en deux parties. La 1ère concernait des demandes mineures concernant quelques maquettes. Avis favorable du CEVU.

Unanimité (25 pour)

Le 2^e point concernait plus spécifiquement les maquettes des **Masters métiers de l'enseignement** compte-tenu de la réforme des concours de recrutement des enseignants dans le cadre de la session 2014. Le contexte a été explicité avec précision. Avis favorable du CEVU.

Le Président souligne l'excellente collaboration entre Mme GERRER, l'IUFM et les responsables de masters sur ce dossier.

Mme GERRER salue le travail effectué par les responsables de masters qui doivent à nouveau travailler sur des maquettes transitoires.

Unanimité (25 pour)

2. Compte-rendu de la commission politiques culturelles du 6 novembre 2012

Reporté à un conseil ultérieur

3. Compte-rendu de la commission FSDIE du 19 novembre 2012

M. WEGMANN informe que le CEVU s'est prononcé favorablement sur l'adoption du compterendu.

Unanimité (25 pour)

Le Président remercie les étudiants pour le travail fourni dans cette commission FSDIE.

XVI. Rapport des travaux du CS du 5 décembre 2012

1. BQR 2013 - sous-programmes 1 et 5

M. DENAT explique que le sous-programme 1 concerne l'aide aux projets scientifiques. Les modalités d'arbitrage ont été modifiées, il a été demandé aux unités de recherche de prioriser les demandes. Les projets ont été sélectionnés en fonction de cette priorisation. 63 projets ont été déposés, 27 ont été financés. Pour satisfaire un maximum de demandes, les budgets ont été revus à la baisse, et des règles précises fixées : plafond de 10 000€/projet et ne représentant pas plus de 50% du coût total du projet. Un cofinancement sera donc mis en place pour chaque projet. M. DENAT liste les projets financés.

L'enveloppe totale distribuée aux projets est de 103 000 €, soit par domaine :

Domaine Sciences de l'aliment et agro-environnement : 26 500 €
 Domaine Sciences humaines et sociales : 19 000 €
 Domaine Sciences de la matière et technologies : 33 000 €
 Domaine Sciences de l'aliment et agro-environnement : 24 800 €

M. ROLIN demande comment sont choisis les projets financés.

M. DENAT explique que le 1^{er} critère est la priorisation des laboratoires, puis un travail est mené sur la répartition entre les différents domaines et, à l'intérieur des domaines entre les différentes unités. La répartition faite au cours des 5 dernières années a également été étudiée afin de respecter une continuité. Validé à l'unanimité par le CS

Unanimité (25 pour)

Le sous-programme 5 concerne l'aide aux structures mutualisées. Le mode de fonctionnement a également été modifié. Considérant que ce sont toujours les mêmes structures qui présentent des projets, et afin d'alléger leur charge de travail, le CS a identifié les structures qui pouvaient bénéficier de subventions. Elles se voient désormais attribuer une somme, elles devront ensuite justifier de son utilisation et présenter leur activité au cours d'un Conseil scientifique. L'enveloppe a été augmentée de 17 000€ grâce à la suppression du sous-programme 3.

Les propositions suivantes sont faites pour 2013 (montant total de 97 000 €):

-	Centre de Calcul de l'UB (CCUB)	12 500 €
-	Service Commun de Documentation (SCD)	50 000 €
-	Editions Universitaires de Dijon (EUD)	12 500 €
-	Centre de zootechnie	11 000 €
-	Mission Culture Scientifique (MCS)	11 000 €

Le Président remercie M. DENAT et le Conseil scientifique pour le travail effectué et la simplification engagée.

Unanimité (25 pour)

M. JULES demande ce qu'il est advenu de l'enveloppe financière consacrée à l'appel à projet BQR commun UB-UFC décidé l'année passée.

M. DENAT répond que la répartition de cette enveloppe a été faite en septembre ou octobre.

XVII. <u>Compte-rendu des conventions et contrats approuvés par le Président de l'Université et approbation de contrats et conventions</u>

Convention avec le Centre Georges-François LECLERC (CGFL) pour régularisation d'un versement de bourses

Reversement de 2 bourses de mobilité de 500 € chacune au CGFL

Unanimité (25 pour)

Convention de partenariat entre l'université de Bourgogne et la P'tite Fac

Versement d'une subvention de fonctionnement à la P'tite Fac de 125 000 € par an pour 40 enfants et de 145 000 € par an pour 55 enfants, dans le cadre du projet d'extension.

La garde des enfants et le coût, surtout pour les catégories C devenant un réel problème, M. ROLLIN souhaite avoir des informations sur le nombre de personnels qui bénéficient des services de cette structure.

Le Président répond que l'information sera communiquée.

Unanimité (25 pour)

Contrat de partenariat entre l'université de Bourgogne et Charles ROZOY

Versement d'une contribution de 6000 € TTC pour l'année 2012-2013 pour une mission d'ambassadeur sportif.

Le Président souligne l'engagement de M. ROZOY en faveur de l'uB et la qualité de son travail d'ambassadeur.

Unanimité (25 pour)

Convention avec le CIEF relative à des prestations assurées par le CIEF à l'égard des étudiants internationaux

Versement d'une subvention de 1000 € (stage intensif de septembre), de 500 € par groupe pour les cours du soir et pour l'expertise en FLE.

Unanimité (25 pour)

Convention entre l'Université de Bourgogne et AGROSUP Dijon (subvention de l'école doctorale SPIM)

Reversement de 800 €.

Unanimité (25 pour)

Convention entre l'IUFM et la conférence des directeurs d'IUFM (participation aux frais de fonctionnement)

Participation fixée à 1 838 € (AEF) et 624 € (logistique).

Unanimité (25 pour)

XVIII. Questions diverses

1. Deux motions présentées par les étudiants relatives à la gratuité des transports en commun

Mme GERRER donne connaissance des motions présentées par deux organisations étudiantes pour demander au Grand Dijon la gratuité du tram et du bus sur le campus et demande à M. BACCON s'il y a eu une entente entre les deux groupes.

M. BACCON répond par la négative et précise les différences entre les deux motions. Il explique que l'UNEF demande la gratuité du tram sur le campus, la gratuité de la ligne 5 et la mise en place d'un tarif préférentiel pour les étudiants. Les « Associatifs indépendants » demandent uniquement la gratuité du tram sur le campus.

- M. MONNET-POUPON lit une lettre adressée aux membres du CA leur demandant une prise de position sur la motion.
- M. de MESNARD demande pourquoi il n'y a pas eu d'entente sur les 2 motions.
- M. BACCON répond que la motion présentée par l'UNEF est irréaliste notamment en ce qui concerne la mise en place du tarif préférentiel. Quant au bus 5, il ne passe plus vraiment sur le campus. L'objectif n'est pas le même. Pour « Associatifs et indépendants » le but est de faciliter les déplacements des étudiants à l'intérieur du campus.
- M. ROLLIN souhaite savoir comment techniquement, la mise en place de cette gratuité sur le campus est envisagée. Il souligne que cette gratuité devrait également être demandée pour les personnels qui doivent eux aussi payer leurs déplacements à l'intérieur du campus.
- M. BACCON répond qu' « Associatifs et indépendants » représente les étudiants et ajoute que les représentants des personnels peuvent également faire une demande en ce sens au Grand Dijon. Quant à la mise en place technique, le non contrôle correspond à la gratuité.

Le Président aurait également souhaité que les deux groupes d'étudiants puissent se rencontrer. Il pense que demander la gratuité du tram sur le campus est un message simple et politiquement audible, et propose donc aux membres du CA de se prononcer sur la motion « Associatifs et indépendants ».

- M. ROLLIN souligne qu'à partir du moment où deux motions sont présentées, les deux doivent être soumises au vote.
- M. BACCON souligne qu'il y a un point de convergence entre les deux motions. Si on approuve la motion de l'UNEF on ne peut qu'approuver la motion « Associatifs et indépendants » puisqu'elle en est une composante.

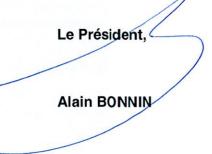
Motion présentée par "Associatifs et Indépendants"

Unanimité (25 pour)

Motion présentée par l'UNEF

17 contre, 6 pour, 1 abstention

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18 h 50.





Procès verbal du Conseil d'Administration du 8 janvier 2013

Collège A

M. Alain BONNIN,

MM. Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Eric LOQUIN, Louis de MESNARD.

Mme Annie VINTER (procuration à Samuel MERCIER).

Collège B

MM. Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS (procuration à Laurent BRACHAIS), Laurent BRACHAIS, Jean-Charles JULES.

Mme Marie-Geneviève GERRER Absente: Mme Sophie GENELOT.

Collège IATOSS

MM. Jean-Emmanuel ROLLIN, Olivier LALOUETTE (procuration à Marie-Geneviève GERRER), Cédric CLERC.

Collège usagers

MM. Matthieu STACKLER, Arthur GUILLIEN (procuration à Matthieu STACKLER), Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE (procuration à Jean-Baptiste BACCON), Mme Channie DONGUI.

Personnalités extérieures

MM. Stéphane WOYNAROSKI (procuration à Alain BONNIN), Bertrand THIBAUT (procuration à Jean-Philippe ROLIN).

Mme Clotilde MARSEAULT (procuration à Alain DEREUX).

Absents: MM. José ALMEIDA, Jacques BAHI, Pierre GUEZ et Denis LEPICIER.

Excusé: M. Pierre-Charles PONS.

Personnes présentes à titre consultatif

Mme Géraldine HARLY, Directrice Générale des Services,

M. Emmanuel RANC, Directeur Général Adjoint, chargé de la Recherche et du Développement,

M. Gilles GENET, Agent Comptable,

Mme Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,

M. Norbert ARNOULT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

Invités

Mme Joëlle SOTTY, Responsable du Service des Personnels Enseignants,

Mme Anne RACINE-DAHOUI, Responsable du service des personnels BIATSS.

Excusée: Mme Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD.

I. Informations du Président

Le Président présente ses vœux personnels et professionnels aux membres du CA.

Le Président remercie les membres du CA pour leur présence malgré une convocation tardive. L'ordre du jour est dicté par une communication, mi-décembre, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sur l'application de la loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à la mise en place du dispositif de titularisation des agents contractuels.

Le Président accueille et présente Madame Géraldine HARLY, nouvelle Directrice Générale des Services de l'Université de Bourgogne, à compter du 7 janvier 2013, en remplacement de M. Jean NARVAEZ. Il se réjouit de leur collaboration future et témoigne de sa confiance à Madame HARLY dans la gestion des grands dossiers portés par l'Université de Bourgogne.

Le Président fait part de la nomination de Madame Martine CLERGET, responsable du service des affaires générales, dans les fonctions de responsable administrative de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement à partir du 14 janvier 2013. Le Président remercie Mme CLERGET au nom de la communauté universitaire et à titre personnel pour le travail accompli.

II - Mise en œuvre du dispositif de titularisation prévu par la loi du 12 mars 2012

Le Président présente le dispositif. La loi Sauvadet organise la titularisation d'un certain nombre d'agents contractuels répondant à des critères d'éligibilité précis. 96 personnels de l'uB peuvent bénéficier de cette mesure à raison de 25 % chaque année pendant 4 ans soit 25 personnes cette année. 12 possibilités de titularisation sont assises sur le socle « Etat » et 13 sur les ressources propres de l'uB.

L'uB devait transmettre pour le 21 décembre 2012 un état de la répartition par catégories d'emplois A, B ou C, des agents bénéficiaires de cette mesure. Le volume précis des emplois ouverts aux recrutements réservés doit être transmis pour le 11 janvier 2013.

Un premier niveau de concertation a eu lieu au cours du Comité technique du 20 décembre. Le choix politique portant sur deux grandes orientations a été présenté et débattu. Le CT a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Le Président fait part des choix proposés en matière de répartition. Si le pourcentage de 25% avait été appliqué à chaque catégorie susceptible de bénéficier de cette mesure, 6 ingénieurs d'études, 5 assistants ingénieurs, 2 techniciens, 5 ATRF, 6 ADJAENES et 1 magasinier devraient être titularisés cette année, soit 25 agents.

Il a été décidé de privilégier, sur les premières années du plan, la déprécarisation des agents qui sont dans les situations sociales les plus vulnérables, c'est-à-dire faire bénéficier prioritairement de cette mesure les agents de catégorie C, puis B et terminer par les catégories A.

Par rapport à l'application théorique de 25% des agents éligibles par catégorie, cette décision entraîne les modifications suivantes :

- Ingénieurs d'études : 2 titularisations au lieu de 6 théoriques,
- Assistants ingénieurs : 3 au lieu de 5,
- Techniciens : 2, chiffre identique à la théorie,
- Catégories C : 18, au lieu de 12, soit 50% de plus que la théorie.

Dans la campagne d'emplois classique votée en octobre, 10 postes BIATSS répondant plutôt à des impératifs techniques et scientifiques ont été redéployés. La dimension sociale n'avait pas été priorisée. Le plan présenté aujourd'hui offre la possibilité d'équilibrer les choix faits à cette période et de soutenir les agents de catégorie C qui ont le plus besoin d'être confortés dans leur carrière.

La seconde orientation porte sur la ventilation des titularisations sur des emplois du socle d'emplois existant ou sur des emplois relevant du sous-encadrement reconnu par l'Etat (hors socle) et pour lesquels l'uB reçoit un financement.

Ainsi, sur les 25 emplois mobilisés cette année pour le plan de titularisation, 12 sont des emplois « Etat ». Les agents occupent des postes qui répondent à des besoins pérennes et vont candidater sur le poste qu'ils occupent. Cette mesure permettra de ne pas recréer de la précarité qui aurait pu être provoquée par la migration d'agents occupant d'autres postes.

M. DEREUX demande une précision sur la façon dont ces personnes seront payées.

Le Président répond que ce sont des agents contractuels payés sur le socle d'emplois de l'uB avec des crédits de l'Etat. Ces emplois répondent à des besoins pérennes, pour lesquels les supports font partie du plafond d'emplois. Ils sont occupés par des contractuels.

M. DEREUX demande alors pourquoi, dans ces conditions, ces personnels n'ont jamais été titularisés.

Mme RACINE-DAHOUI répond que le protocole d'accord de la loi Sauvadet remonte à mars 2011. Par anticipation, un certain nombre d'agents titularisables ont été placés sur les emplois pour permettre la mise en place du dispositif.

M. LOQUIN demande si les concours sont réservés aux personnels de l'uB.

Le Président répond qu'ils sont ouverts à tous les agents non titulaires remplissant les conditions.

Considérant cette réponse, M. LOQUIN s'inquiète du risque pour les agents de l'uB de ne pas être titularisés.

Le Président reconnaît ce risque tout en précisant que ces agents occupent des postes où ils donnent satisfaction, ils seront donc en position privilégiée pour réussir aux concours.

Les 13 autres emplois proposés à la titularisation sont financés sur les ressources propres de l'établissement ou sur la dotation complémentaire reçue au titre du sous-encadrement reconnu. En termes de salaires bruts, ce dispositif est neutre pour l'uB qui paie déjà ces agents sur ressources propres. L'Etat contribuera au financement par la délégation du surcoût du CAS pension. En revanche, la politique indemnitaire et la progression de

carrière liée à ces emplois seront à la charge de l'établissement et pèseront sur l'équilibre financier au cours des années à venir.

M. LOQUIN souhaite avoir des précisions sur l'organisation des concours et la composition des jurys.

Mme RACINE-DAHOUI répond que pour les catégories A et B, les concours sont nationaux avec une phase d'admission locale ; les recrutements sans concours d'adjoints administratifs sont gérés par le rectorat ; les recrutements sans concours d'ITRF sont de la compétence du Président de l'uB.

M. JULES approuve la philosophie conduisant aux propositions faites et souhaite connaître le nombre de recrutements pour l'année prochaine.

Mme RACINE-DAHOUI explique que les chiffres donnés correspondent aux personnes éligibles sur les 4 ans du plan sachant que certaines personnes éligibles peuvent également être reçues à d'autres concours. Pour les trois prochaines années, il restera donc, au maximum, 71 agents titularisables.

M. JULES demande combien l'uB emploie de contractuels non éligibles.

Au moins autant selon Mme RACINE-DAHOUI.

M. LOQUIN s'interroge sur l'avenir au sein de l'uB d'un agent éligible qui ne serait pas recruté, y-a-t-il un risque qu'il perde son emploi de contractuel ? Son poste pourra-t-il être occupé par quelqu'un qui vient de l'extérieur ?

Si l'agent est déjà en CDI, Mme RACINE-DAHOUI assure qu'il ne sera pas mis fin à son contrat. Si l'agent est en CDD le risque existe mais elle pense que, compte tenu du dispositif Sauvadet, cette situation ne se produira pas.

M. JULES demande si cet agent pourra candidater à nouveau au cours des années suivantes.

Mme RACINE-DAHOUI confirme ce point.

M. CLERC souhaite revenir sur un point : les concours réservés des 12 postes sont sur des supports vacants que l'uB possède déjà, sans le dispositif Sauvadet, avaient-ils vocation à être pourvus par concours et aurait-il fallu créer 25 postes au lieu de 13 ?

Mme RACINE-DAHOUI expose le double but recherché à savoir atteindre 25% de titularisations pour cette année sans mettre en péril la masse salariale globale de l'établissement. Cet objectif a conduit à réserver 12 emplois au titre de la loi Sauvadet sur les emplois BIATSS vacants. Les possibilités de concours externes qui amènent des compétences nouvelles sont préservées tout comme les concours internes qui permettent d'assurer la promotion de collègues en poste. La loi Sauvadet est appliquée sans mettre en péril la masse salariale de l'uB.

Le Président ajoute qu'il a fallu trouver un équilibre entre les différentes contraintes dans un contexte d'équilibre financier qui reste fragile.

M. ROLLIN a noté l'accent mis sur les catégories C et remercie la présidence en confirmant que ces personnels sont les premiers touchés par tous les effets annexes des contrats précaires. Il souligne également l'importance de titulariser les agents sur les

postes qu'ils occupent actuellement. C'est une façon de reconnaître la pérennité de leurs emplois et la part qu'ils occupent dans le fonctionnement de l'uB. M. ROLLIN reconnaît qu'il faut tenir compte du côté financier mais fait remarquer qu'à côté de ces 25 emplois, plus de 100 personnes ne sont pas concernées par ce dispositif et seront toujours dans la précarité.

Le Président acquiesce tout en rappelant que les décisions prises l'ont été dans le but de favoriser, dans le cadre juridique proposé, les personnes en situations sociales fragiles dès les premières années de ce plan.

Mme GERRER souhaite connaître les critères d'éligibilité.

Mme RACINE DAHOUI précise que la quotité de travail des agents doit être supérieure à 70% et qu'ils doivent satisfaire à des conditions d'ancienneté.

M. ROLLIN ajoute que certaines personnes ne seront jamais éligibles car il fallait avoir un certain nombre d'années de service public avant le 1^{er} mars 2011.

Le Président rappelle les deux options politiques retenues :

- 1) Donner la priorité à la catégorie C
- 2) Panacher entre les emplois du socle et ceux financés sur ressources propres de façon à obtenir un équilibre.

Le Président soumet la ventilation des emplois ouverts au plan de titularisation à l'approbation du CA.

Unanimité (22 pour)

III – <u>Ajustement de la campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS 2013</u>

1. Profil de publication de l'emploi 24 MCF 1410 - l'IUT de Chalon-sur-Saône Emploi vacant à l'IUT de Chalon-sur-Saône à la rentrée 2013 suite à la mutation interne d'un maître de conférences. Publication du poste 24 MCF 1410 avec le profil :

« Logistique, mobilité, transports, aménagement », laboratoire THEMA.

Il est demandé aux membres du CA de voter le profil de poste.

Unanimité (22 pour)

2. Evolution de la campagne d'emplois BIATSS

Le Président fait part de la requalification d'un emploi de technicien en IGE à la MSH. Service partagé entre le pilotage de l'école doctorale LISIT (50%) et la coordination de l'ensemble des écoles doctorales au sein du pôle recherche (50 %) au 1^{er} septembre 2013.

Cette évolution permettra de titulariser la personne qui assure avec compétence le secrétariat de l'école doctorale LISIT, d'apporter une aide à la coordination et au

fonctionnement aux autres écoles doctorales et une convergence avec l'université de Franche-Comté dans le cadre du rapprochement.

Cette proposition a été présentée et adoptée par le Comité technique du mois de décembre.

Unanimité (22)

Le Président lève la séance et annonce le prochain CA du 6 février, qui sera le cadre du débat et de la délibération sur le rapprochement avec l'Université de Franche-Comté.

Le Président,

Alain BONNIN